

Rapport Financier 2006



 Autoroutes
du Sud
de la France

Une société de **VINCI** 
CONCESSIONS

1

RAPPORT D'ACTIVITE

page 3

2

COMPTES CONSOLIDES

page 16

3

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

page 73

1

RAPPORT D'ACTIVITE

| | |
|--|-----------|
| 1 – ACTIVITE DU GROUPE | 4 |
| 1-1 FAITS MARQUANTS | 4 |
| 1-1-1 PRIVATISATION DE LA SOCIETE | 4 |
| 1-1-2 OUVERTURES DE NOUVEAUX TRONÇONS | 4 |
| 1-1-3 EXPLOITATION | 4 |
| 1-1-4 SECURITE | 5 |
| 1-1-5 SOCIAL | 5 |
| 1-1-6 TVA TRANSPORTEURS 1996 A 2000 | 6 |
| 1-1-7 DEVELOPPEMENT | 6 |
| 1-1-8 FINANCEMENT | 6 |
| 1-2 TRAFIC | 7 |
| 1-3 TARIFS | 7 |
| 1-4 PEAGE | 7 |
| 1-5 INVESTISSEMENTS | 8 |
| 1-6 PERSPECTIVES D'EVOLUTION | 9 |
| 1-7 ÉVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE | 9 |
| 2 – LES COMPTES CONSOLIDES | 10 |
| 2-1 PRINCIPES COMPTABLES | 10 |
| 2-2 CHIFFRE D'AFFAIRES | 10 |
| 2-2-1 RECETTES DE PEAGE | 10 |
| 2-2-2 PRODUITS DES INSTALLATIONS COMMERCIALES | 11 |
| 2-2-3 PRODUITS DES LOCATIONS DE FIBRE ET PYLONES | 11 |
| 2-2-4 PRODUITS ANNEXES | 11 |
| 2-3 RESULTAT OPERATIONNEL | 11 |
| 2-4 PAIEMENT EN ACTIONS | 12 |
| 2-5 RESULTAT FINANCIER | 13 |
| 2-6 CHARGES D'IMPOTS | 13 |
| 2-7 PART DANS LES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE | 13 |
| 2-8 RESULTAT NET | 13 |
| 2-9 DIVIDENDES VERSES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES | 13 |
| 2-10 BILAN CONSOLIDE | 13 |
| 2-11 FLUX DE TRESORERIE | 14 |
| 3 – LES COMPTES SOCIAUX D'ASF | 15 |
| 3-1 CHIFFRE D'AFFAIRES | 15 |
| 3-2 RESULTAT NET | 15 |

1 – ACTIVITÉ DU GROUPE

1-1 FAITS MARQUANTS

1-1-1 Privatisation de la société

Par décret du 8 mars 2006, le Gouvernement a autorisé le transfert au secteur privé de sa participation au capital d'ASF détenue majoritairement avec Autoroutes de France. VINCI a, dès le 9 mars 2006, fait l'acquisition des actions ASF de l'État et d'Autoroutes de France au prix de 51 euros l'action, portant ainsi sa participation au capital d'ASF à 73,36 %.

À l'issue de la garantie de cours, le 28 avril 2006, VINCI détenait directement ou indirectement 97,39 % du capital et droits de vote d'ASF.

Le 12 mai 2006, par l'intermédiaire de la Société Générale, le groupe VINCI a déposé auprès de l'AMF un projet d'OPR-RO (Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire).

Le 26 juin 2006, à la suite de différents recours déposés en annulation de l'offre, la cotation d'ASF a été reprise et l'OPR-RO prorogée.

Plusieurs de ces recours ont été rejetés par décision du Conseil d'État le 15 septembre et le 27 octobre 2006, la cour d'appel a rejeté le dernier recours permettant ainsi à l'AMF de clôturer l'OPR-RO, le 6 novembre 2006.

Au 31 décembre 2006, le groupe VINCI détient 100 % du capital d'ASF au travers d'ASF Holding, filiale à 100 % de VINCI Concessions, pour 22,99 % des parts et de VINCI pour les 77,01 % restants.

1-1-2 Ouvertures de nouveaux tronçons

Le 11 janvier 2006, ASF a ouvert deux nouvelles sections sur l'autoroute A89, l'une longue de 51,3 km reliant Saint-Julien-le-Sancy à Combronde, et l'autre longue de 11,1 km entre Terrasson et Brive Nord. Au 31 décembre 2006, la longueur totale du réseau exploité par ASF et sa filiale ESCOTA est de 3 025,7 km

1-1-3 Exploitation

Sur le plan opérationnel, de fortes chutes de neige et intempéries ont affecté les réseaux d'ASF et d'ESCOTA en janvier 2006. Les interventions des équipes de viabilité ont toutefois permis de maintenir pour nos clients un réseau praticable et sans perturbation majeure. Quelques manifestations ont également troublé la perception du péage sur les échangeurs, mais l'ensemble de ces incidents n'a eu qu'un impact négatif très marginal sur le chiffre d'affaires annuel. En outre, le début de l'hiver en fin d'exercice a été particulièrement clément.

Le 3 janvier, ASF a ouvert à St-Martin-de-Crau un centre de gestion et de traitement logistique des badges de télépéage. L'activité du centre dédiée au démarrage au seul traitement des badges internes d'ASF est appelée à se développer à court terme avec le traitement des badges d'ESCOTA et des badges du TIS PL pour Axxès.

Le 23 février 2006, le Parlement a adopté la proposition de Loi approuvant l'avenant au cahier des charges intégrant la section de l'autoroute A89 reliant Balbigny à La-Tour-de-Salvagny dans la concession d'ASF (loi n° 2006-241 du 1^{er} mars 2006). Le 11 juillet 2006, le Conseil d'État a transmis à ASF deux recours pour excès de pouvoir déposés par les associations ALCALY (Alternatives au Contournement Autoroutier de Lyon) et l'association de sauvegarde des coteaux du lyonnais. À ce jour, l'État na pas encore remis son mémoire en défense.

Le 8 juin, la SAS Truck Etap a ouvert, à Béziers en bordure de l'autoroute A9, le premier centre routier intégré et sécurisé de France destiné aux poids lourds. Ce centre comprend, sur un site de 8 hectares, un parking sécurisé de 350 places, une zone de services avec boutiques et restaurant ainsi qu'une station de carburants et de lavage PL.

Au 31 décembre 2006, après le rachat des parts détenues par la SAS PIMO, ASF détient 100 % de la SAS Truck Etap.

Depuis le milieu d'année, les sociétés ASF et ESCOTA sont en négociation avec la Direction Générale des Routes sur leur prochain contrat de plan pour les années 2007 à 2011. L'objectif des sociétés de signer un accord équilibré pour les deux parties est en voie d'aboutissement.

La SAS Axxès dont ASF et ESCOTA détiennent 35,5 % du capital, devrait débiter son activité opérationnelle début 2007. L'objet d'Axxès est la gestion du télépéage interopérable PL au niveau européen. Axxès est par ailleurs mandatée par ASF et ESCOTA pour la facturation et le recouvrement des transactions de télépéage réalisées par les PL sur leur réseau. Chez ASF et ESCOTA, l'installation des équipements de télépéage PL sur les échangeurs et les développements du système d'information approprié sont terminés.

L'Agence Nationale des Autoroutes algériennes (ANA) a conclu avec le bureau d'études canadien Dessau-Soprin en groupement avec ASF un contrat d'assistance à la maîtrise d'ouvrage d'une durée de 50 mois pour la construction de l'autoroute est-ouest.

1-1-4 Sécurité

ASF et ESCOTA ont intensifié les actions visant à améliorer la sécurité de leurs clients et de leur personnel. On peut citer entre autres réalisations, la généralisation sur l'A7 du dispositif de régulation dynamique de vitesse lors des jours de fort trafic, l'installation d'atténuateurs de chocs en entrée des voies de péage, l'optimisation des délais de diffusion de l'information à destination des équipes d'intervention et des clients, le renouvellement en partenariat avec Michelin des 27 stations de gonflage situées sur les barrières de péage.

Ces efforts, malgré un nombre total d'accidents constatés au cours de l'année 2006 sensiblement égal à celui de 2005, ont permis une diminution de 9,4 % des accidents corporels avec 1 260 accidents en 2006 contre 1 390 en 2005. Le nombre de morts a été réduit de 26,5 % avec 58 tués en 2006 contre 79 en 2005.

Au plan de la sécurité du personnel, ESCOTA, à l'instar de ce qu'avait fait ASF en 2004, a signé avec la CNAMTS et la DCSR une charte de sécurité.

Les campagnes successives de sensibilisation et formation du personnel sur la sécurité au travail se concrétisent cette année par l'amélioration notable des taux de fréquence et de gravité d'accident du travail qui atteignent leur plus bas niveau historique. Malheureusement, ASF a dû déplorer cette année l'accident mortel d'une receveuse fauchée par un véhicule lors de la traversée de voies de péage.

1-1-5 Social

À l'issue de la privatisation, les salariés d'ASF et ESCOTA ont épargné massivement dans les produits du Plan d'Épargne du groupe VINCI. Ils ont complété le placement de leur intéressement et de leur participation de 2005 par de nombreux versements volontaires dans les divers produits du PEG et tout particulièrement dans l'actionnariat VINCI. De même, les fonds actionnariat ASF du PEG du groupe ASF ont été pour la quasi-totalité transférés dans les fonds actionnariat VINCI.

Plusieurs accords salariaux d'entreprise ont été signés au cours de l'année dont un nouvel accord d'intéressement chez ASF et chez ESCOTA et en instaurant une part variable dans les salaires des cadres d'ASF.

Cette année, chez ASF, a été également mis en œuvre l'accord de modulation des postes des péagers signé en 2005. La modulation permet, en introduisant plus de souplesse dans les postes de travail sur l'année, d'optimiser la gestion des voies manuelles des gares de péage en fonction du trafic.

1-1-6 TVA transporteurs 1996 à 2000

À l'issue de la condamnation du régime dérogatoire français de TVA par la Cour de Justice des Communautés Européennes (12 septembre 2000), et de la décision du 29 juin 2005 du Conseil d'État, les transporteurs ont été autorisés à récupérer la TVA sur les factures qu'ils avaient acquittées entre 1996 et 2000. En conséquence, les sociétés ASF et ESCOTA, comme l'ensemble des sociétés concessionnaires d'autoroutes, ont, en accord avec la Direction de la Législation Fiscale et après avoir obtenu l'assurance que cela n'aurait aucune conséquence financière à leur endroit, mis à disposition des transporteurs abonnés la copie des factures de la période concernée, portant mention de la TVA calculée, sur un site sécurisé accessible via internet.

1-1-7 Développement

Le 6 janvier 2006, la SAS OPENLY détenue à 100 % par ASF, a repris en propre l'exploitation du boulevard périphérique nord de Lyon que le Grand Lyon a confié à ASF pour huit ans au terme d'un appel à la concurrence.

Le 15 juillet, en Jamaïque, la Transjamaican Highway (filiale à 34 % d'ASF) a mis en service une nouvelle section de l'autoroute Highway 2000 reliant sur 11 km Kingston à Portmore. Cette section s'ajoute aux 33 km déjà exploités par la Jamaican Infrastructure Operator (filiale à 51 % d'ASF) entre Sandy Bay et Mandela Highway.

En octobre 2006, ASF a cédé les 37,50 % des parts qu'elle détenait dans la société Lorry-Rail à VINCI Concessions SA pour 28 % et à la CDC pour 9,5 %.

1-1-8 Financement

Le 18 décembre 2006, ASF a signé avec un groupe de banques une convention de prêt à terme et de crédit renouvelable pour un montant de 3,5 milliards d'euros, constitués de 2 milliards sous forme de crédit revolving et de 1,5 milliard sous forme de prêt à terme, tous deux pour une durée de sept ans prenant fin en décembre 2013.

Le prêt à terme sera utilisable par voie de tirage unique minimal de 50 millions d'euros et maximal de 1,5 milliard d'euros pendant un an après la date de signature.

Le crédit revolving restera utilisable jusqu'à un mois avant sa date d'échéance finale.

Ce financement est destiné à la distribution d'un dividende exceptionnel d'environ 3,3 milliards d'euros début 2007 et pour les besoins généraux d'ASF dont le financement de son programme d'investissements.

Cet endettement supplémentaire se fait dans le respect des ratios sur lesquels ASF s'est engagée par contrat avec les établissements bancaires prêteurs :

- dette nette/CAFICE * inférieur ou égal à 7 ;
- CAFICE/frais financiers égal ou supérieur à 2,2.

* CAFICE = Capacité d'Autofinancement avant Impôt et Coût de l'Endettement (correspond sensiblement à l'EBITDA ** en IFRS dans le cas d'ASF)

** EBITDA = Earning Before Interest Tax Depreciation and Amortization (CAFICE et EBITDA diffèrent de 1 million d'euros)

1-2 TRAFIC

Sur réseau stable, l'évolution entre 2005 et 2006 du trafic payant en kilomètres parcourus constatée sur le réseau des deux sociétés concessionnaires a été de :

- + 2,17 % pour l'ensemble des véhicules ;
- + 2,24 % pour les véhicules légers qui représentent 82,6 % du trafic total ;
- + 1,74 % pour les poids lourds qui représentent 17,4 % du trafic total.

Sur réseau évolutif, le nombre de kilomètres parcourus s'est élevé à 33 467 millions fin 2006 contre 32 620 millions fin 2005, soit une progression de 2,6 % qui prend en compte le trafic supplémentaire résultant des mises en service des liaisons nouvelles.

La croissance du trafic poids lourds, avec + 2,1 %, a été au cours de l'année 2006 inférieure à celle des véhicules légers (+ 2,7 %), tout en étant toutefois en nette augmentation par rapport à celle observée en 2005 qui était de + 0,1 %.

Le trafic moyen journalier annuel (TMJA) sur l'ensemble du réseau ressort à 30 540 véhicules/jour pour 2006 contre 30 380 véhicules/jour pour 2005, soit une progression de 0,5 %.

1-3 TARIFS

Conformément aux dispositions tarifaires du contrat d'entreprise, ASF et ESCOTA ont augmenté leurs tarifs le 1^{er} février 2006 de 2,249 % pour les véhicules légers de classe 1.

S'agissant des tarifs des poids lourds, les contrats d'entreprise d'ASF et d'ESCOTA prévoient une revalorisation progressive des coefficients tarifaires des classes 3 et 4 jusqu'en 2006. Sur ces bases, le coefficient pour la classe 3 est passé en 2006 de 2,13 à 2,17 chez ASF et de 2,09 à 2,11 chez ESCOTA, celui de la classe 4 est passé de 2,83 à 2,84 chez ASF et de 2,86 à 2,89 chez ESCOTA.

1-4 PÉAGE

Les recettes de péage se sont élevées à 2 572,1 millions d'euros en 2006 à contre 2 427,3 millions d'euros en 2005, soit une progression de 6 %.

Elles se répartissent entre ASF et ESCOTA de la manière suivante :

| Produits | 2005 | | | 2006 | | | Variation |
|-----------|---------|--------|---------|---------|--------|---------|-----------|
| | ASF | ESCOTA | Groupe | ASF | ESCOTA | Groupe | |
| CA Péages | 1 917,0 | 510,3 | 2 427,3 | 2 036,0 | 536,1 | 2 572,1 | 6,0 % |

Le nombre de transactions payantes enregistrées dans les gares des deux sociétés a progressé de 3,4 % avec 625,8 millions de transactions enregistrées au cours de l'année 2006 contre 605 millions en 2005.

Les sociétés s'étaient fixé comme objectif de franchir le cap de 60 % d'automatisation en 2005. Les efforts soutenus en matière de communication sur le passage en voies automatiques et de commercialisation du télépéage ont permis de largement dépasser cet objectif puisque le cumul du nombre de transactions enregistrées sur les voies automatiques ou de télépéage atteint 66,1 % du nombre total de transactions effectuées sur les réseau au 31 décembre 2006.

Le nombre d'abonnés au télépéage sur les deux sociétés au 31 décembre 2006 est de 472 725 (ce qui correspond à près de 597 482 badges en circulation).

Répartition des transactions par mode de collecte d'ASF et d'ESCOTA :

| Nature transactions en millions | Année 2005 | Année 2006 | Évolution 2006 versus 2005 | Part du total en 2006 |
|---------------------------------|---------------|---------------|----------------------------|-----------------------|
| Voies manuelles | 225,57 | 212,14 | (6,0) % | 33,9 % |
| Voies automatiques | 248,45 | 267,21 | + 7,6 % | 42,7 % |
| Télépéage | 130,99 | 146,48 | + 11,8 % | 23,4 % |
| Total | 605,01 | 625,84 | + 3,4 % | |

Les sociétés d'autoroutes françaises ont décidé la mise en place d'un télépéage poids-lourds sur l'ensemble du réseau autoroutier français à partir de 2007.

ASF et ESCOTA arrêteront la commercialisation des abonnements sur support carte magnétique CAPLIS (Carte PL Inter sociétés) dès 2007 et proposeront des formules d'abonnements télépéage spécifiques aux poids lourds.

Les logiciels de voies des gares de péage ont été modifiés et des équipements complémentaires ont été installés sur plus de 200 voies pour accueillir ce nouveau mode de perception du péage pour les Poids Lourds. Ce système permettra une interopérabilité au plan européen.

1-5 INVESTISSEMENTS

Chez ASF, la réalisation du programme de construction de liaisons nouvelles inscrites au cahier des charges de la société s'est poursuivi dans de bonnes conditions et dans les délais prévus. 62 km supplémentaires ont ainsi été ouverts à la circulation début 2006 avec les sections Terrasson-Brive nord et Le Sancy – A71 d'A89.

À début 2007, sur les 3,160 km de réseau concédé à ASF et ESCOTA, 3 025,7 km sont en service. À ce jour, 34 km sont en cours de construction et il reste encore à réaliser 100 km sur la base des opérations inscrites au contrat de concession, dont 53 km pour la section Balbigny/La-Tour-de-Salvagny, récemment intégrée à la concession ASF par une loi en date du 1^{er} mars 2006.

En parallèle, ASF poursuit les parachèvements des sections en service, en particulier des deux sections mises en service en début d'année 2006.

ASF et ESCOTA ont réalisé 459,6 millions d'euros d'investissements au cours de l'année 2006, soit 10,7 % de moins qu'en 2005 (514,6 millions d'euros). Cette diminution traduit essentiellement la fin des travaux de construction de nouvelles sections. *A contrario*, les investissements sur autoroutes en service sont en augmentation et l'acquisition d'immobilisations d'exploitation reste quasi égale ainsi que le montre le tableau ci-dessous :

| Nature d'investissement | Rappel 2005 groupe | 2006 | | |
|---|--------------------|--------------|--------------|--------------|
| | | ASF | ESCOTA | Groupe |
| Construction nouvelles sections | 235,9 | 163,9 | 2,7 | 166,6 |
| Investissements complémentaires sur autoroutes en service | 186,2 | 98,9 | 109,5 | 208,4 |
| Immobilisations d'exploitation | 54,2 | 34,8 | 20,9 | 55,7 |
| Production immobilisée | 20,9 | 16,8 | 4,6 | 21,4 |
| Intérêts intercalaires | 17,4 | 7,6 | | 7,6 |
| Total investissements 2006 (en M€) | 514,6 | 321,9 | 137,7 | 459,6 |

● 1-6 PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Tout en poursuivant ses investissements en matière d'innovation technologique au service de la sécurité et de la qualité du service rendu aux clients, ASF et ESCOTA vont intensifier leur action en matière d'amélioration de leur productivité et de leurs résultats.

● 1-7 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Les tarifs de péage ont augmenté le 1^{er} février 2007 :

- pour ASF : de + 2,00 % pour les véhicules légers (classe 1, 2 et 5) et les coefficients des véhicules des classes 3 et 4 passent respectivement de 2,17 à 2,18 et de 2,84 à 2,85 ;
- pour ESCOTA : de + 1,81 % pour les véhicules légers (classe 1, 2 et 5) et le coefficient des véhicules de classe 3 est de 2,12 et celui des véhicules de classe 4 de 2,89.

Le 25 janvier 2007, ASF a procédé à la distribution d'un dividende exceptionnel de 3 298 365 854,28 euros, intégralement imputé sur les réserves distribuables de la société telles qu'inscrites dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2006 pour 3 310 923 181,48 euros.

Le versement de ce dividende a été réparti à hauteur de 77,01 % pour VINCI et de 22,99 % pour ASF Holding.

2 – LES COMPTES CONSOLIDÉS

2-1 PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés d'ASF pour 2006 ont été établis conformément aux normes IFRS approuvées par l'Union Européenne au 31 décembre 2005.

Concernant les contrats de concession, ASF a décidé de différer l'application de l'interprétation de l'IFRIC 12 concernant le traitement comptable des différents modèles de contrats. De ce fait, ASF a conservé pour cet arrêté les traitements comptables appliqués selon les normes françaises dans les comptes 2005 exceptions faites des normes applicables au 1^{er} janvier 2006.

Les principes retenus en application de ces nouvelles normes sont décrits au paragraphe 2 de la plaquette des comptes annuels.

Les commentaires apportés ci-après sur les évolutions remarquables observées sont établis en référence à cette nouvelle présentation.

2-2 CHIFFRE D'AFFAIRES

2-2-1 Recettes de péage

Le chiffre d'affaires consolidé hors produits annexes s'établit à 2 625,2 millions d'euros contre 2 474,2 millions d'euros en 2005, soit une progression de **6,1 %** :

| Produit | 2006 | | | 2005 | | | Écart | % |
|-------------------------------------|----------------|--------------|----------------|----------------|--------------|----------------|---------------|--------------|
| | ASF | ESCOTA | Total | ASF | ESCOTA | Total | | |
| Recettes de péage | 2 036,0 | 536,1 | 2 572,2 | 1 917,0 | 510,3 | 2 427,3 | 144,83 | 6,0 % |
| Installations commerciales | 33,4 | 5,3 | 38,6 | 27,5 | 3,7 | 31,3 | 7,37 | 23,6 % |
| Fibre et pylônes et autres produits | 12,3 | 2,1 | 14,4 | 13,4 | 2,2 | 15,6 | (1,15) | (7,4) % |
| Total chiffre d'affaires | 2 081,7 | 543,5 | 2 625,2 | 1 957,9 | 516,2 | 2 474,2 | 151,05 | 6,1 % |

Cette progression reflète essentiellement l'augmentation de **6 %** des **recettes de péages**, qui se sont élevées à 2 572,2 millions d'euros en 2006 contre 2 427,3 millions d'euros en 2005.

Cette évolution est due à la combinaison des trois principaux facteurs suivants :

- Effet trafic réseau stable 2,2 %
- Effet mises en services 0,4 %
- Effet tarif et remises 3,4 %

Les recettes de péage se ventilent ainsi par nature de moyens de paiement :

| Produit | 2006 | | | 2005 | | | Écart | % |
|--------------------------|----------------|--------------|----------------|----------------|--------------|----------------|---------------|--------------|
| | ASF | ESCOTA | Total | ASF | ESCOTA | Total | | |
| Paiements immédiats | 418,5 | 147,8 | 566,3 | 423,0 | 150,6 | 573,6 | (7,22) | (1,3) % |
| Abonnés | 488,2 | 89,0 | 577,3 | 444,7 | 81,6 | 526,3 | 50,96 | 9,7 % |
| Télépéage | 229,4 | 114,7 | 344,1 | 191,9 | 101,9 | 293,8 | 50,28 | 17,1 % |
| Cartes bancaires | 701,1 | 142,2 | 843,3 | 667,8 | 135,2 | 803,0 | 40,28 | 5,0 % |
| Cartes accréditives | 197,9 | 42,1 | 240,0 | 188,7 | 40,8 | 229,5 | 10,53 | 4,6 % |
| Refacturations | 1,0 | 0,2 | 1,2 | 0,9 | 0,2 | 1,2 | 0,01 | 1,0 % |
| Recettes de péage | 2 036,0 | 536,1 | 2 572,2 | 1 917,0 | 510,3 | 2 427,3 | 144,83 | 6,0 % |

2-2-2 Produits des installations commerciales

Le CA des installations commerciales avec 38,6 millions d'euros en 2006 contre 31,3 millions d'euros en 2005 s'inscrit en nette augmentation par rapport à 2005.

Cette forte progression est due à la conjugaison de plusieurs facteurs parmi lesquels on retiendra : l'évolution de l'indice de référence du cours du pétrole retenu pour la facturation de la redevance des pétroliers qui a permis de compenser la baisse des ventes de carburants, le renouvellement de 34 contrats de sous-concessions, la progression des ventes des restaurateurs, des boutiques.

2-2-3 Produits des locations de fibre et pylônes

Les produits de l'activité de location de fibres optiques et de pylônes sont en baisse de 7,7 % passant de 15,6 millions d'euros en 2005 à 14,4 millions d'euros en 2006 du fait principalement de la réduction sensible du nombre de fibres louées à un opérateur majeur et de la division par cinq du tarif officiel de facturation de mise à disposition du DPAC * pour des passages divers (* Domaine Public Autoroutier Concédé).

2-2-4 Produits annexes

Les produits annexes, pour l'essentiel constitués d'activités d'ingénierie et de conseil et de ventes diverses, sont en nette diminution sur 2006 avec 6 millions d'euros contre 13,4 millions d'euros en 2005. En 2005, ASF avait enregistré la vente de biens à l'exportation pour 0,9 million d'euros, des primes pour la capture de cartes bancaires frauduleuses pour 1,2 million d'euros, les produits d'un passage de convoi exceptionnel sur l'A9 pour 2 millions d'euros ainsi qu'un dédit sur un important contrat de location de fibre pour 4,8 millions d'euros.

2-3 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le résultat opérationnel, avec 1 150,4 millions d'euros pour 2006 contre 1 068,0 millions d'euros pour 2005 progresse de 7,7 %.

Le Résultat opérationnel sur activité s'inscrit en hausse de 8,9 % avec 1 163,5 millions d'euros pour 2006 contre 1 068,7 millions d'euros en 2005.

Cette progression résulte des effets conjugués de la croissance du chiffre d'affaires et de l'évolution des charges d'exploitation.

Ces dernières s'élèvent à 1 467,7 millions d'euros soit une augmentation de 3,4 % par rapport à 2005 (1 418,9 millions d'euros).

Elles se ventilent comme suit :

- **les achats consommés, sous-traitance et services extérieurs** représentent un total de 226 millions d'euros en 2006 contre 231,2 millions d'euros en 2005, soit une baisse de 2,3 %.

Sont inclus dans ce poste :

- les achats consommés avec 32,4 millions d'euros en 2006 en baisse de 3 % par rapport à 2005 (33,4 millions d'euros),
- les charges externes hors entretiens des infrastructures avec 123,8 millions d'euros en 2006 contre 124,3 millions d'euros en 2005 en légère diminution,

- les entretiens des infrastructures qui s'élèvent en 2006 à 69,8 millions d'euros contre 73,5 millions d'euros en 2005. Les travaux d'entretien des infrastructures compensent les effets de dégradation résultant de la circulation, du vieillissement du réseau, ou de phénomènes naturels.
 - La réalisation des travaux d'entretien des infrastructures a été calée pour une intervention au plus juste, tout en garantissant un niveau de service ne remettant pas en cause la sécurité des clients et la conservation du patrimoine.
- **les charges de personnel** s'élèvent en 2006 à 329,2 millions d'euros contre 322,9 millions d'euros en 2005, en augmentation de 6,3 millions d'euros, soit + 2 % .

Cette progression est due aux principaux facteurs suivants :

- l'évolution des salaires et traitements (hors charges sociales, intéressement et participation et nette de refacturation) de + 3,6 % (+ 7,1 millions d'euros) pour atteindre 205,8 millions d'euros en 2006 contre 198,7 millions d'euros en 2005. Cette évolution est justifiée essentiellement par :
 - la variation de la masse salariale du personnel en place estimée à + 3,4 %, soit un montant de + 7,2 millions d'euros,
 - l'impact des mesures d'accompagnement, des accords de modulation du travail au péage et autres éléments non récurrents pour un montant de 4,7 millions d'euros,
 - la réduction des effectifs de 2,6 %, soit un impact de - 5,4 millions d'euros,
 - les autres divers effets (Noria, provisions etc.) pour 0,6 million d'euros,
 - l'augmentation des charges sociales (y compris charges sociales de retraites) de + 1.7 million d'euros (+ 1,8 %)
 - l'intéressement qui s'élève en 2006 à 12,1 millions d'euros en augmentation de + 2,9 millions d'euros par rapport à 2005 (9,2 millions d'euros),
 - la participation des salariés 2006 s'élevant à 15,5 millions d'euros contre 21 millions d'euros en 2005 suite à l'instauration d'un nouvel accord avec la formule légale de calcul de la participation à compter du 1^{er} janvier 2006 ;
- **les impôts et taxes** s'élèvent pour 2006 à 370 millions d'euros contre 359,3 millions d'euros pour 2005, soit une augmentation de 3 % due à l'augmentation de la redevance domaniale, 60 millions d'euros à fin 2006 contre 58,2 millions d'euros fin 2005, et de la taxe professionnelle, 82,8 millions d'euros à fin 2006 contre 79,7 millions d'euros fin 2005. La Taxe d'Aménagement du Territoire, correspondant à 6,86 centimes par km parcouru payant, augmente de 2,7 % avec 215 millions d'euros fin 2006 contre 209,4 millions d'euros fin 2005 en relation avec l'augmentation de trafic observée entre les deux années ;
- **les dotations aux amortissements et aux provisions** avec 542,5 millions d'euros pour 2006 contre 505,6 millions d'euros pour 2005 progressent de 7,3 %. L'essentiel des amortissements est constitué des amortissements de caducité qui, en relation avec les investissements effectués, et notamment avec les ouvertures de nouvelles sections sur A89 en 2006, augmentent de 7,7 % passant de 421,7 millions d'euros en 2005 à 450,9 millions d'euros en 2006.

2-4 PAIEMENT EN ACTIONS

Ces montants correspondent aux actions gratuites et aux avantages attribués aux salariés au titre du Plan d'Épargne groupe (PEG) de VINCI. Pour l'exercice 2006, première année de versements par les salariés d'ASF dans le PEG de VINCI, ce montant s'élève à 13,1 millions d'euros contre 0,7 million d'euros en 2005.

● 2-5 RÉSULTAT FINANCIER

Le coût de l'endettement financier net des autres charges et produits financiers s'élève en 2006 à 406,2 millions d'euros en hausse de 1,3 % par rapport à 2005 à 400,8 millions d'euros.

Cette variation s'analyse de la manière suivante :

- le coût de l'endettement brut (net des effets de couverture) est en diminution de 4,8 millions d'euros (- 1.1 %) par rapport à 2005 : 431,1 millions d'euros en 2006 contre 435,9 millions d'euros en 2005 ;
- les produits financiers des placements de trésorerie s'élèvent en 2006 à 21,5 millions d'euros contre 15, 2 millions d'euros en 2005, soit une augmentation de + 41 % du fait de l'accroissement conjugué de l'encours moyen des placements et des taux ;
- les intérêts intercalaires, soit 7, 2 millions d'euros en 2006 sont en forte baisse par rapport à 2005 (17,4 millions d'euros) en raison des ouvertures de section d'A89 début 2006 ;
- les autres produits et charges financières 2006 s'élèvent à 3,8 millions d'euros (charge) contre 2,6 millions d'euros (produit) en 2005.

● 2-6 CHARGES D'IMPÔTS

- La charge d'impôt, correspondant à l'impôt sur les sociétés, ainsi qu'aux impôts différés et aux provisions pour risques fiscaux a été calculée à hauteur de 264,7 millions d'euros pour 2006 en progression de 14,3 % par rapport à 2005 (231,5 millions d'euros).

● 2-7 PART DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

- La participation d'ASF dans la société jamaïcaine TJH (Transjamaïcan Highway) a été intégrée par mise en équivalence pour la première fois au 31 décembre 2006. Elle génère un impact de 3,1 millions d'euros (charge) sur l'exercice.

● 2-8 RÉSULTAT NET

Le résultat net consolidé pour 2006 s'établit à 476,4 millions d'euros en progression de 9,3 % par rapport à celui de 2005 (435,8 millions d'euros).

La part des intérêts minoritaires étant de 1,1 million d'euros en 2006, la part du groupe s'élève donc à 475,3 millions d'euros.

Le résultat net par action est de 2,05 euros par action pour 2006 contre 1,88 euros pour 2005.

● 2-9 DIVIDENDES VERSÉS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Les dividendes versés en 2004 au titre de l'exercice 2003 ont été de 159,4 millions d'euros, ceux versés en 2005 au titre de l'exercice 2004 ont été de 240,2 millions d'euros et ceux versés en 2006 au titre de l'exercice 2005 ont été de 277,1 millions d'euros.

● 2-10 BILAN CONSOLIDÉ

– Actif

Le total de l'actif inscrit au bilan est en valeur nette de 12 855,3 millions d'euros soit une diminution de 304,9 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2005 (13 160,2 millions d'euros).

Cette diminution résulte :

- de la valeur nette des actifs non courants de concession s'élevant à 11 819,9 millions d'euros en 2006 et en baisse de 218,4 millions d'euros par rapport à 2005 ;
- des actifs courants en baisse de 86,5 millions d'euros par rapport à 2005 pour s'établir à 1 035,4 millions d'euros à fin 2006 en raison principalement d'une diminution des actifs financiers de gestion de la trésorerie de 125 millions d'euros.

– Passif

Les capitaux propres s'inscrivent à 3 803,6 millions d'euros en augmentation de 206,7 millions d'euros par rapport à 2005 (3 596,9 millions d'euros), enregistrant le résultat positif de l'exercice diminué des dividendes distribués au titre de 2006.

Le total des passifs non courants inscrit à fin 2006 s'élève à 7 749,2 millions d'euros contre 8 246 millions d'euros fin 2005, soit une baisse de 496,8 millions d'euros due essentiellement aux remboursements d'emprunts effectués en 2006.

Le total des passifs courants s'établit à 1 297,8 millions d'euros en diminution de 1,3 % par rapport à 2005 (1 315,5 millions d'euros).

La dette financière nette est à fin 2006 de 7 354,7 millions d'euros.

● 2-11 FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau des flux de trésorerie du groupe ASF/ESCOTA fait apparaître une trésorerie de clôture de 626,3 millions d'euros légèrement supérieure à la trésorerie d'ouverture (620 millions d'euros).

La capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôt s'établit à 1 706,2 millions d'euros.

Les principaux éléments expliquant cette variation sont les suivants :

- des *cash flow* opérationnels de 1 120,6 millions d'euros ;
- des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement de (479 millions d'euros) ;
- des flux de trésorerie liés aux opérations de financement de (707,5 millions d'euros) se décomposant en une distribution de dividendes pour un montant de 277,2 millions d'euros et des remboursements d'emprunts 2006 s'élevant à 485,6 millions d'euros.

3 – LES COMPTES SOCIAUX D'ASF

● 3-1 CHIFFRES D'AFFAIRES

Dans les comptes sociaux d'ASF, le chiffre d'affaires s'établit pour l'année 2006 à 2 081,7 millions d'euros contre 1 957,9 millions d'euros en 2005, soit une progression de 6.3 %.

● 3-2 RÉSULTAT NET

Le résultat net de l'exercice s'établit à 374.4 millions d'euros en progression de 6,4 % comparée à 352 millions d'euros au 31 décembre 2005.

2

**GROUPE ASF – COMPTES CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2006**

● COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

| <i>(en millions d'euros)</i> | Note | 2006 | 2005 retraité |
|---|------|----------------|----------------|
| Chiffre d'affaires | 4. | 2 625,2 | 2 474,2 |
| Produits des activités annexes | | 6,0 | 13,4 |
| Charges opérationnelles | 5. | (1 467,7) | (1 418,9) |
| Résultat opérationnel sur activité | | 1 163,5 | 1 068,7 |
| Paiement en actions | 6. | (13,1) | (0,7) |
| Résultat opérationnel | | 1 150,4 | 1 068,0 |
| Coût de l'endettement financier brut | | (431,1) | (435,9) |
| Produits financiers des placements de trésorerie | | 21,5 | 15,2 |
| Coût de l'endettement financier net | 7. | (409,6) | (420,7) |
| Autres produits et charges financiers | 8. | 3,4 | 20,0 |
| Part du groupe dans les sociétés mises en équivalence | | (3,1) | 0,0 |
| Impôts sur les bénéfices | 9. | (264,7) | (231,5) |
| Résultat (y compris intérêts minoritaires) | | 476,4 | 435,8 |
| Résultat part des minoritaires | | 1,1 | 1,0 |
| Résultat part du groupe | | 475,3 | 434,8 |
| Nombre moyen d'actions en circulation | | 230 978 001 | 230 978 001 |
| Résultat net par action <i>(en euros)</i> | 10. | 2,058 | 1,882 |
| Résultat net dilué par action <i>(en euros)</i> | 10. | 2,058 | 1,882 |

BILAN CONSOLIDÉ ACTIF

| (en millions d'euros) | Note | 2006 | 2005 retraité |
|---|------|-----------------|-----------------|
| Actifs non courants | | | |
| Autres immobilisations incorporelles | 11. | 28,1 | 23,4 |
| Immobilisations incorporelles du domaine concédé | 12. | 11 660,9 | 11 724,9 |
| Immobilisations corporelles | 13. | 109,9 | 125,2 |
| Participation dans les sociétés mises en équivalence | 14. | 3,1 | 0,0 |
| Autres actifs financiers non courants | 15. | 17,9 | 20,3 |
| Juste valeur des produits dérivés actifs non courants | 23. | 0,0 | 144,5 |
| Total actifs non courants | | 11 819,9 | 12 038,3 |
| Actifs courants | | | |
| Stocks et travaux en cours | | 13,4 | 13,2 |
| Clients et autres créances d'exploitation | 16. | 239,2 | 219,9 |
| Autres actifs courants | 17. | 34,1 | 32,8 |
| Actifs d'impôt exigible | | 9,6 | 0,3 |
| Juste valeur des produits dérivés actifs courants | 23. | 39,2 | 37,1 |
| Actifs financiers de gestion de trésorerie | 23. | 73,5 | 198,5 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 23. | 626,4 | 620,1 |
| Total actifs courants | | 1 035,4 | 1 121,9 |
| Total actifs | | 12 855,3 | 13 160,2 |

BILAN CONSOLIDÉ PASSIF

| (en millions d'euros) | Note | 2006 | 2005 retraité |
|---|------|-----------------|-----------------|
| Capitaux propres | | | |
| Capital social | | 29,3 | 29,3 |
| Primes liées au capital | | 860,1 | 854,2 |
| Réserves consolidées | | 2 444,3 | 2 286,7 |
| Résultat net - Part du groupe | | 475,3 | 434,8 |
| Résultat enregistré directement en capitaux propres | | (5,4) | (8,1) |
| Capitaux propres – Part du groupe | 18. | 3 803,6 | 3 596,9 |
| Intérêts minoritaires | | 4,7 | 3,8 |
| Total capitaux propres | | 3 808,3 | 3 600,7 |
| Passifs non courants | | | |
| Provisions non courantes | 20. | 189,2 | 166,4 |
| Autres emprunts et dettes financières | 23. | 7 383,5 | 7 888,5 |
| Autres passifs non courants | | 9,3 | 9,6 |
| Impôts différés passifs | 9. | 167,2 | 181,5 |
| Total passifs non courants | | 7 749,2 | 8 246,0 |
| Passifs courants | | | |
| Provisions courantes | 21. | 51,5 | 43,3 |
| Fournisseurs | | 46,6 | 66,1 |
| Juste valeur des produits dérivés passifs courants | | 44,8 | 7,4 |
| Autres passifs courants | 22. | 450,1 | 438,7 |
| Passifs d'impôt exigible | | 39,3 | 27,1 |
| Dettes financières courantes | 23. | 665,4 | 730,7 |
| Trésorerie passive | 23. | 0,1 | 0,2 |
| Total passifs courants | | 1 297,8 | 1 313,5 |
| Total passifs & capitaux propres | | 12 855,3 | 13 160,2 |

● TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

| (en millions d'euros) | 2006 | 2005 retraité |
|---|----------------|----------------|
| Résultat net consolidé (y compris les intérêts minoritaires) | 476,4 | 435,8 |
| Dotations nettes aux amortissements | 529,9 | 499,1 |
| Dotations nettes aux provisions | 24,1 | 1,8 |
| Paiements en actions et autres retraitements | 7,0 | 0,7 |
| Résultat sur cessions | (0,1) | (0,2) |
| Variation de la juste valeur des instruments dérivés de change | (1,1) | |
| Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence, dividendes des sociétés non consolidées | 2,9 | |
| Coûts d'emprunt immobilisés | (7,2) | (17,4) |
| Coût de l'endettement financier net comptabilisé | 409,6 | 420,7 |
| Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées | 264,7 | 231,5 |
| Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts | 1 706,2 | 1 572,0 |
| Variation du besoin en fonds de roulement et des provisions courantes | (6,1) | (4,2) |
| Impôts payés | (264,3) | (207,0) |
| Intérêts financiers nets payés | (315,2) | (436,5) |
| Flux de trésorerie liés à l'activité I | 1 120,6 | 924,3 |
| Investissements en immobilisations du domaine concédé (net de subventions reçues) | (465,9) | (477,6) |
| Investissements en autres immobilisations | (14,2) | (11,5) |
| Cession des immobilisations du domaine concédé | 2,8 | 1,6 |
| Acquisition de titres de participation | (1,5) | (5,8) |
| Dividendes reçus des sociétés non consolidées | 0,2 | |
| Autres | (0,4) | (15,7) |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement II | (479,0) | (509,0) |
| Dividendes payés | | |
| – aux actionnaires de ASF | (277,2) | (240,2) |
| – aux minoritaires des sociétés intégrées | (0,3) | (0,2) |
| Encaissements liés aux nouveaux emprunts | | 550,0 |
| Remboursements d'emprunts & variation des autres dettes financières courantes | (485,6) | (339,9) |
| Variation des actifs de gestion de trésorerie | 124,9 | (197,1) |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement III | (638,2) | (227,4) |
| Variation des équivalents de trésorerie et de la trésorerie nette I + II + III | 3,4 | 187,9 |
| Équivalents de trésorerie et trésorerie nette à l'ouverture | 620,0 | 432,1 |
| Juste valeur | 2,9 | |
| Équivalents de trésorerie et trésorerie nette à la clôture | 626,3 | 620,0 |

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

| (en millions d'euros) | Capital social | Primes liées au capital | Réserves consolidées | Résultat net | Résultat enregistré directement en capitaux propres | Capitaux propres | | Total |
|---|----------------|-------------------------|----------------------|--------------|---|------------------|-----------------------|----------------|
| | | | | | | Part du groupe | Intérêts minoritaires | |
| Capitaux propres au 31 décembre 2004 | 29,3 | 853,5 | 2 128,8 | 398,1 | | 3 409,7 | 2,9 | 3 412,6 |
| Versement de dividendes | | | 157,9 | (398,1) | | (240,2) | (0,2) | (240,4) |
| Paiements en actions (note 6.) | | 0,7 | | | | 0,7 | | 0,7 |
| Variation de la juste valeur des instruments de couverture de trésorerie (note 18.) (a) | | | | | (8,1) | (8,1) | | (8,1) |
| Résultat net de la période (b) | | | | 434,8 | | 434,8 | 1,1 | 435,8 |
| Total des produits et charges comptabilisés au titre de l'exercice 2005 (a) + (b) | | | | 434,8 | (8,1) | 426,7 | 1,1 | 427,7 |
| Capitaux propres au 31 décembre 2005 | 29,3 | 854,2 | 2 286,7 | 434,8 | (8,1) | 3 596,9 | 3,8 | 3 600,7 |
| Versement de dividendes | | | 157,6 | (434,8) | | (277,2) | (0,3) | (277,4) |
| Paiements en actions (note 6.) | | 5,9 | | | | 5,9 | | 5,9 |
| Variation de la juste valeur des instruments de couverture de trésorerie (note 18.) (a) | | | | | 0,6 | 0,6 | | 0,6 |
| Variation de la juste valeur des instruments de couverture des actifs disponibles à la vente (note 18.) (b) | | | | | 2,1 | 2,1 | | 2,1 |
| Résultat net de la période (c) | | | | 475,3 | | 475,3 | 1,1 | 476,4 |
| Total des produits et charges comptabilisés au titre de l'exercice 2006 (a) + (b) + (c) | | | | 475,3 | 2,7 | 478,0 | 1,1 | 479,1 |
| Capitaux propres au 31 décembre 2006 | 29,3 | 860,1 | 2 444,3 | 475,3 | (5,4) | 3 803,6 | 4,7 | 3 808,3 |

● NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ANNUELS

| Note | N° page |
|---|---------|
| 1. Présentation du groupe | 22 |
| 2. Principes comptables et méthode d'évaluation | 22 |
| 3. Recours à des estimations | 33 |
| 4. Chiffre d'affaires | 34 |
| 5. Charges opérationnelles | 34 |
| 6. Paiements en actions | 37 |
| 7. Coût de l'endettement financier net | 37 |
| 8. Autres produits et charges financiers | 38 |
| 9. Impôts sur les bénéfiques | 38 |
| 10. Résultat par action | 39 |
| 11. Autres immobilisations incorporelles | 40 |
| 12. Immobilisations incorporelles du domaine concédé | 40 |
| 13. Immobilisations corporelles | 43 |
| 14. Participation dans les sociétés mises en équivalence | 44 |
| 15. Autres actifs financiers non courants | 45 |
| 16. Clients et autres créances d'exploitation | 46 |
| 17. Autres actifs courants | 46 |
| 18. Capitaux propres | 46 |
| 19. Paiements en actions | 47 |
| 20. Provisions non courantes | 49 |
| 21. Provisions courantes | 52 |
| 22. Autres passifs courants | 52 |
| 23. Endettement financier net et ressources de financement | 53 |
| 24. Liquidités et ressources de financement | 55 |
| 25. Instruments financiers et gestion des risques de marché | 57 |
| 26. Transactions avec les parties liées | 61 |
| 27. Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction | 62 |
| 28. Événements postérieurs à la clôture | 62 |
| 29. Litiges et arbitrages | 63 |
| 30. Changements apportés à la présentation des états de synthèse, aux méthodes comptables et aux règles d'évaluation | 64 |

1. PRÉSENTATION DU GROUPE

La société ASF et sa filiale ESCOTA sont titulaires chacune d'un contrat de concession autoroutière – respectivement de 2 649,1 kilomètres et de 459,1 kilomètres - dont le terme a été fixé au 31 décembre 2032 pour ASF et au 31 décembre 2026 pour ESCOTA par l'ordonnance du 28 mars 2001. ASF est également titulaire de la concession du " Tunnel de Puymorens " - 5,5 kilomètres — dont le terme est fixé au 31 décembre 2037. Le réseau total concédé sera porté à 3 160 km une fois intégré à la section Lyon-Balbiny de l'autoroute A89.

Les états financiers consolidés annuels 2006 du groupe ASF comprennent la société ASF, sa filiale ESCOTA et la société TransJamaïcan Highway qui est consolidée par mise en équivalence depuis le 1^{er} janvier 2006 (l'ensemble désigné comme le " groupe " ou le " groupe ASF ").

Les comptes consolidés du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 sont disponibles sur demande au siège social de la société situé au 100, avenue de Suffren – BP 533 – 75725 Paris cedex 15 et sur le site Internet de la société www.asf.fr

2. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

2.1. Principes généraux

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006 sont établis conformément aux normes IFRS telles qu'approuvées par l'Union Européenne au 31 décembre 2006.

Certaines options et méthodes utilisées par le groupe pour les publications de ses comptes consolidés de l'exercice 2005 ont été revues pour les rendre homogènes avec celles de sa maison mère VINCI. Les comptes consolidés de l'exercice 2005 ont donc été retraités en conséquence, les changements apportés sont détaillés en note 29. Par ailleurs, la mise en œuvre des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne, applicables à compter du 1^{er} janvier 2006 (cf. note 2.1.1.), n'a pas d'incidence significative sur les états financiers.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration du 26 février 2007.

2.1.1. Nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2006

• Amendement IAS 19 – Avantages du personnel

L'option permettant de comptabiliser l'intégralité des écarts actuariels directement en capitaux propres, telle que présentée dans la norme IAS 19 – Avantages du personnel - révisée, applicable à compter du 1^{er} janvier 2006, n'a pas été retenue par le groupe. L'amortissement des écarts actuariels selon la méthode du corridor est donc maintenu.

Par ailleurs, l'amendement IAS 19 définit les modalités de comptabilisation des excédents ou déficits des régimes multi-employeurs, ainsi que les informations complémentaires à fournir en annexe.

- **Droits d'utilisation des actifs – Conditions permettant de déterminer si un accord contient une location – IFRIC 4**

L'interprétation IFRIC 4 " Conditions permettant de déterminer si un accord contient une location " vise à identifier les clauses de conventions, qui sans revêtir la forme juridique d'un contrat de location, accordent aux clients un droit d'utilisation d'un ensemble d'actifs en contrepartie de loyers inclus dans la rémunération globale du contrat. S'il est conclu que le contrat contient une location, celle-ci est analysée et comptabilisée selon les critères de la norme IAS 17 (distinction entre un contrat de location financement et un contrat de location simple).

Après examen, cette interprétation n'a pas eu d'impact dans les comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2006.

- **Amendement IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation**

En 2005, l'IASB a publié trois amendements de la norme IAS 39 :

- *couverture de flux de trésorerie au titre de transactions intragroupe futures*

En avril 2005, l'IASB a publié un amendement de la norme IAS 39 relatif à la couverture de flux de trésorerie au titre de transactions intra-groupe futures. L'objectif de cette révision est de permettre dans les comptes consolidés de désigner comme élément couvert contre le risque de change, dans une relation de couverture de flux de trésorerie, une transaction future intra-groupe en devise sous certaines conditions ;

- *option juste valeur*

En juin 2005, l'IASB a publié l'amendement définitif de la norme IAS 39 relatif à " l'option juste valeur ". La norme IAS 39 (version décembre 2003) avait introduit la possibilité d'évaluer à la juste valeur n'importe quel actif ou passif financier, les ajustements de valeur étant constatés en résultat. L'amendement " option juste valeur " vise à restreindre les possibilités d'utilisation de l'option.

Le groupe avait déjà opté au 31 décembre 2005 pour " l'option de juste valeur " pour les actifs financiers de gestion de trésorerie et pour les équivalents de trésorerie. Compte tenu des modalités de gestion de ces actifs financiers, cette option a été conservée dans le cadre de l'amendement précité ;

- *garanties financières et assurance crédit*

En juillet 2005, l'IASB a publié un amendement de la norme IAS 39 relatif aux garanties financières et assurance-crédit. Les instruments qui répondent à la définition de garantie financière tel que définie par la norme IAS 39 sont désormais comptabilisés par l'émetteur de la garantie conformément aux principes d'évaluation définis par la norme IAS 39.

2.1.2. Normes et interprétations nouvelles applicables après le 31 décembre 2006

- **Traitement comptable des options sur actions accordées au sein d'un groupe : paiements fondés en actions - IFRIC 11**

Cette interprétation précise les modalités de comptabilisation, dans les comptes des filiales présentés en normes IFRS, des paiements en actions bénéficiant aux salariés de ces filiales :

- lorsque l'entité mère octroie des droits sur ses instruments de capitaux propres aux salariés de sa filiale, celle-ci comptabilise une charge IFRS 2 dans ses comptes en contrepartie des capitaux propres ;
- si la filiale octroie à ses salariés des droits sur les instruments de capitaux propres de son entité mère, elle comptabilise une charge IFRS 2 dans ses comptes en contrepartie d'une dette.

En 2006, seule la société mère, VINCI, a octroyé des droits sur ses instruments de capitaux propres aux employés du groupe ASF. Le traitement comptable appliqué dans le groupe au 31 décembre 2006 est conforme à l'interprétation.

• Information financière intermédiaire et dépréciation d'actifs - IFRIC 10

L'IFRIC a précisé qu'aucune reprise de dépréciation n'est possible lorsqu'une entreprise, à l'occasion de ses comptes intermédiaires, a comptabilisé une perte de valeur sur un écart d'acquisition, un instrument de capitaux propres non coté ou un actif financier comptabilisé au coût.

Cette interprétation ne trouve pas à s'appliquer dans les comptes du groupe au 31 décembre 2006.

• Contrats de concession – IFRIC 12

L'IFRIC a publié, le 30 novembre 2006, l'interprétation IFRIC 12 concernant le traitement comptable des contrats de concession :

- le champ d'application englobe les contrats de concession exploités dans le cadre d'un service public, pour lesquels le concédant est réputé exercer son contrôle sur les actifs exploités ;
- les différents modèles comptables applicables sont déterminés en fonction des contreparties reçues par le concessionnaire :
 - selon le modèle actif incorporel, l'actif concédé est comptabilisé en tant qu'immobilisation incorporelle dans le cas où le concessionnaire reçoit un droit à percevoir des redevances, péages ou autres rémunérations, dont le montant est fonction de la fréquentation des ouvrages, en contrepartie du financement, de la construction et de l'exploitation de l'infrastructure. Ce traitement s'appliquerait aux concessions d'infrastructures détenues par le groupe,
 - suivant le modèle de la créance financière, le droit de l'opérateur sur l'actif concédé est comptabilisé comme une créance financière portant intérêts dès lors que l'opérateur dispose d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant ou des usagers, indépendamment de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers. Ce modèle ne s'appliquerait pas au groupe,
 - lorsque seule une part de l'investissement fait l'objet d'un engagement de paiement de la part du concédant, elle est comptabilisée en créance financière à hauteur du montant garanti par le concédant, le solde non garanti est comptabilisé en tant qu'immobilisation incorporelle. Ce modèle ne s'appliquerait pas au groupe.

Le groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation cette interprétation au 31 décembre 2006.

L'application d'IFRIC 12 dans le groupe nécessite une adaptation des règles et procédures comptables applicables aux contrats de concession, actuellement en cours. L'application de ces nouvelles procédures est susceptible de modifier les états financiers du groupe, notamment du fait des modalités de comptabilisation des provisions pour grosses réparations.

• Informations à fournir sur les instruments financiers – IFRS 7

En août 2005, l'IASB a publié la norme IFRS 7 " Informations à fournir sur les états financiers ". La nouvelle norme remplacera la norme IAS 30 " Informations à fournir dans les états financiers des banques et des institutions financières assimilées " et la partie de la norme IAS 32 " Instruments financiers : informations à fournir et présentation ", dédiée aux informations à fournir.

Le groupe procède actuellement au recensement des informations complémentaires sur les instruments financiers qui seront fournies dans les comptes consolidés futurs en application de cette norme.

• Information sectorielle – IFRS 8

La norme IFRS 8 définit l'information sectorielle établie selon la " management approach ", fondée sur des données internes de gestion de l'entreprise. Cette norme peut entraîner une modification de la présentation des données sectorielles, mais n'a pas d'incidence sur l'évaluation et la comptabilisation des transactions.

Sur la base des transactions effectuées au 31 décembre 2006, l'application des interprétations :

- IFRIC 9 – Requalification des dérivés incorporés ;
- IFRIC 8 – Champ d'application d'IFRS 2 ;
- IFRIC 7 – Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29 (Information financière dans les économies hyperinflationnistes),

ne devrait pas avoir d'effet sur les comptes consolidés du groupe ASF, compte tenu des études menées à ce jour.

2.2. Règles et méthodes comptables

2.2.1. Méthodes de consolidation

Les sociétés dont ASF détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote sont considérées comme contrôlées par ASF et sont de ce fait consolidées par intégration globale. Cela concerne exclusivement la société ESCOTA.

Les participations dans des sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont évaluées selon la méthode de mise en équivalence. Seules les actions détenues dans la société TransJamaican Highway sont évaluées de cette manière.

Les éléments d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminés dans les comptes consolidés. Il en va de même des dividendes reçus d'entités intégrées globalement ou dont les titres sont mis en équivalence.

2.2.2. Compte de résultat

Chiffre d'affaires et produits des activités annexes

Le chiffre d'affaires consolidé et les produits des activités annexes sont comptabilisés lorsque les services sont fournis aux clients conformément à la norme IAS 18.

Le chiffre d'affaires comprend les péages perçus sur les ouvrages routiers concédés ainsi que les produits des activités annexes tels que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunications et de parkings.

Les produits des activités annexes regroupent les produits locatifs, les ventes de matériel, matériaux et marchandises, les études et les redevances à l'exclusion de celles enregistrées dans le chiffre d'affaires.

Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions et des Plans d'Épargne groupe sont définies par la norme IFRS 2 " paiements fondés sur des actions ". L'attribution de " stock-options ", d'actions gratuites et les offres de souscription au plan d'épargne groupe représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par le groupe. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués.

• Plans d'options de souscription d'actions VINCI

Des options de souscription d'actions sont attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe. La juste valeur des options attribuées est déterminée, à la date d'attribution, à partir d'un modèle d'évaluation binomial, de type " Monte Carlo ". Le nombre d'options est ajusté de la probabilité que les conditions d'acquisition des droits relatifs à l'exercice de l'option ne soient pas satisfaites.

• Plan d'Épargne groupe VINCI

VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés du groupe VINCI avec un prix de souscription comportant une décote par rapport au cours de bourse moyen des actions VINCI sur les 20 derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du Conseil d'administration. Cette décote ainsi que les abondements versés sont assimilés à l'octroi d'un avantage aux salariés dont la juste valeur est déterminée à la date du Conseil d'administration de VINCI qui fixe le prix de souscription, à partir d'un modèle d'évaluation binomial de type " Monte Carlo ".

Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif – TIE), le résultat des couvertures de taux de dette brute, ainsi que les variations nettes de juste valeur des produits dérivés de taux non qualifiés de couverture ;
- la rubrique " produits financiers des placements " comprend les rendements perçus sur placements de trésorerie (produits d'intérêts, dividendes sur OPCVM, plus et moins values de cessions...), les impacts des couvertures de taux rattachées à ces placements ainsi que leurs variations de juste valeur.

Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement, le résultat de change, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les coûts d'emprunts immobilisés et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la gestion du risque de taux.

Les coûts d'emprunts supportés pendant la période de construction des ouvrages sont incorporés dans la valeur des actifs immobilisés. Ils sont déterminés de la façon suivante :

- lorsque des fonds sont empruntés spécifiquement en vue de la construction d'un ouvrage, les coûts d'emprunt incorporables correspondent aux coûts réels encourus au cours de l'exercice, diminués des produits financiers éventuels provenant du placement temporaire des fonds empruntés ;
- dans le cas où les emprunts ne comportent pas d'affectation précise, le montant des intérêts incorporables au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant aux dépenses de construction un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts, autres que les coûts des emprunts contractés spécifiquement pour la construction d'ouvrages déterminés.

Impôts sur les bénéfices

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable. Ils sont évalués sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification intervient. Les actifs et passifs d'impôts différés ne

sont pas actualisés. Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, sont comptabilisés en capitaux propres. Concernant les différences relatives à des participations dans des sociétés mises en équivalence un passif d'impôt différé est comptabilisé sauf :

- si le groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera, et
- si la différence n'est pas appelée à s'inverser dans un avenir prévisible.

Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat part du groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres autodétenus. Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise, tels que les obligations convertibles en actions ou les options de souscription et d'achat d'actions.

2.2.3. Bilan

Immobilisations incorporelles (autres que les immobilisations incorporelles du domaine concédé)

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels informatiques. Elles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité estimée.

Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé comprennent le coût des infrastructures construites conformément aux prescriptions des contrats de concession. Les infrastructures s'entendent des équipements non renouvelables devant être remis sans indemnité en fin de contrat à l'autorité concédante.

Ces immobilisations entrent au bilan à leur coût de construction qui incorpore les frais d'études, les sommes payées aux entreprises, les frais généraux liés à la construction, ainsi que les frais financiers supportés pendant la phase de construction. Elles figurent au bilan sous déduction des subventions d'investissement, ainsi que du cumul des amortissements et des dépréciations éventuelles.

Elles sont amorties de façon linéaire sur la durée du contrat, à compter de la mise en exploitation des ouvrages.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement des équipements renouvelables utilisés pour exploiter les contrats de concession. Elles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Les durées estimées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

| Durées estimées d'utilisation, en années | de | à |
|--|-------|--------|
| Matériels et outillages | 4 ans | 15 ans |
| Matériels informatiques | 3 | 5 |
| Mobiliers – Matériels de bureau | 3 | 10 |
| Matériels de transport et de manutention | 2 | 10 |
| Agencements et installations | 5 | 10 |

Les biens à remettre gratuitement au concédant en fin de contrat font l'objet d'un amortissement complémentaire visant à ramener leur valeur résiduelle à zéro en fin de contrat.

Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur en cas d'indices de pertes de valeurs. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et les *goodwill*, un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie autonomes par rapport aux autres flux de trésorerie engendrés par le groupe. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation, est déterminé pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

Participation dans les sociétés mises en équivalence

Les participations du groupe consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le *goodwill* dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée et diminuée pour prendre en compte la part du groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du groupe dans l'entreprise mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou effectué des paiements pour le compte de l'entreprise associée.

S'il existe des raisons de penser qu'une perte de valeur est intervenue, la valeur recouvrable des participations consolidées par mise en équivalence est testée selon les modalités décrites dans la note relative aux pertes de valeur d'actifs immobilisés non financiers (cf. *supra*).

Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente, et la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti. Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date d'opération.

• Titres disponibles à la vente

La catégorie " titres disponibles à la vente " comprend les participations du groupe dans des sociétés non consolidées.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction. La juste valeur correspond en principe au prix payé au vendeur.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. Elles ne sont transférées en résultat qu'au moment de la cession des titres de participation considérés, ou lorsqu'elles sont représentatives de pertes de valeur.

Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée. En cas d'indication objective de dépréciation, une perte de valeur irréversible est constatée en résultat.

• Prêts et créances au coût amorti

La catégorie " prêts et créances au coût amorti " comprend principalement des créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées, des dépôts de garantie, des prêts et créances.

Lors de leur comptabilisation initiale en date d'opération, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ils font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur en date d'arrêt s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

Stocks et travaux en cours

Les stocks sont principalement constitués des fournitures nécessaires à l'entretien et à la viabilité des autoroutes, des pièces détachées pour les différents matériels (péage, électrique, transport, engins) et de fournitures informatiques et de bureau. Les stocks sont valorisés au bilan au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont des actifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet de l'actualisation est significatif. Elles sont évaluées au bilan déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques de non recouvrement.

Autres actifs financiers courants

Cette catégorie correspond à la part à moins d'un an des prêts et créances figurant dans les autres actifs financiers non courants.

Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme

IAS 7. Ils sont évalués au bilan à la juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat. L'option de juste valeur a été retenue par le groupe du fait de la gestion en juste valeur de ce portefeuille d'actifs financiers.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de règlement. Le groupe retient, pour son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les équivalents de trésorerie et les comptes courants bancaires ne faisant l'objet d'aucune restriction. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en trésorerie passive.

Les OPCVM respectant les critères définis par la norme IAS 7, notamment les OPCVM " monétaire euro ", précédemment présentés en actifs financiers de gestion de trésorerie, figurent désormais sur la ligne " équivalents de trésorerie " .

Titres autodétenus

Les titres autodétenus par le groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de titres autodétenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent d'une part les provisions pour retraite et d'autre part les autres provisions non courantes dont l'échéance est généralement supérieure à un an.

• Provisions pour retraites

Les engagements résultant de régimes de retraites à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan, après prise en compte des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés en résultat. Toutefois les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils représentent un avantage économique futur pour le groupe.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime ou le changement d'un régime existant, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. À l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime ou le changement d'un régime existant donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des différences entre les évaluations effectuées et la réalité constatée. Les gains et pertes actuariels qui excèdent 10 % du montant le plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime, sont amortis linéairement sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés, l'amortissement des écarts actuariels éventuels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime ; le coût de l'actualisation et le rendement attendu des actifs sont comptabilisés en autres charges et produits financiers.

La part à moins d'un an des provisions pour retraite est présentée dans les autres passifs courants.

Autres provisions non courantes

Les autres provisions non-courantes se composent principalement de la part à plus d'un an des autres avantages au personnel et des provisions pour grosses réparations.

- Les autres avantages du personnel sont provisionnés au bilan. Ils comprennent les engagements relatifs aux médailles du travail, ainsi que la couverture des frais médicaux. Cette provision est évaluée selon la méthode des unités de crédits projetées. Les écarts actuariels liés à l'évaluation des engagements relatifs aux médailles du travail sont enregistrés en résultat dès leur survenance. La part à moins d'un an des provisions pour autres avantages du personnel est présentée en autres passifs courants.
- Les obligations contractuelles de remise en état des ouvrages exploités dans le cadre des contrats de concessions donnent lieu à la constatation de provisions pour grosses réparations. Elles sont calculées à la fin de chaque exercice en fonction d'un plan pluriannuel de travaux révisé chaque année pour tenir compte des programmes de dépenses.

Provisions courantes

Les provisions courantes sont essentiellement composées des provisions pour grosses réparations dont l'échéance est inférieure à un an.

Dettes financières (courantes et non courantes)

Les dettes financières comprennent les emprunts obligataires et les autres emprunts et sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et présentée dans la rubrique coût de l'endettement financier brut. Le coût amorti des emprunts au bilan est déterminé sur la base du tableau d'amortissement déterminé grâce au taux d'intérêt effectif.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste dettes financières courantes.

Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (taux, change et actions), le groupe utilise des instruments dérivés. La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par ASF peuvent être qualifiés d'instrument de couverture au sens de la norme IAS 39. Des dispositions comptables spécifiques s'appliquent aux instruments de couverture notamment si :

- la relation de couverture est définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l' " efficacité " de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et de façon régulière tant qu'elle perdure.

• Instruments financiers qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Néanmoins, leur comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou passif ou d'un engagement ferme d'acheter ou de vendre un actif ;
 - couverture de flux de trésorerie ;
 - couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère.
- *Couverture de juste valeur*

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif, d'un passif tels que prêts et emprunts à taux fixe ou des actifs et passifs en devises étrangères ou d'engagements fermes non comptabilisés.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, l'impact de la réévaluation de l'élément couvert est enregistré au compte de résultat de la période. Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la " part inefficace " de la couverture.

• *Couverture de flux de trésorerie*

Une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en capitaux propres pour la " part efficace " de la couverture et en résultat de la période pour la " part inefficace ". Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres doivent être reclassés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir le résultat opérationnel pour les couvertures de flux d'exploitation et les résultats financiers pour les autres – au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue, notamment parce qu'elle n'est plus considérée comme " efficace ", les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors reclassés immédiatement au compte de résultat.

• Instruments financiers non qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont présentés au bilan en actifs ou passifs courants et sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, la variation de juste valeur est enregistrée en résultat.

Les instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an sont présentés au bilan en actifs ou passifs non courants. Les autres instruments dérivés non qualifiés de couverture sont classés en actifs ou passifs courants.

La valeur de marché des opérations de taux et de change est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la clôture de l'exercice.

Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique résultat de change et présentés en autres produits et charges financiers au compte de résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaie étrangère ou sur les produits dérivés de change utilisés à des fins de couverture des participations dans les filiales étrangères, sont enregistrés dans la rubrique des écarts de conversion dans les capitaux propres.

Information sectorielle

Le groupe est géré en un seul secteur d'activité, l'activité de perception du péage à laquelle sont rattachées les redevances annexes (d'installations commerciales, de locations de mise à disposition de fibres optiques, de stations de télécommunications, d'emplacements de parking PL).

3. RECOURS À DES ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Le recours à des estimations concerne notamment les éléments suivants :

- valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2)

Le groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés de stock-options et des offres de souscription au plan d'épargne groupe. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales estimées. Les principales hypothèses actuarielles (volatilité attendue, rendement attendu de l'action ...) retenues par le groupe sont décrites par plans en note 19. Paiements en actions ;

- évaluations des engagements de retraites et assimilés

Le groupe participe à des régimes de retraites à cotisation ou à prestations définies. De plus certains autres avantages postérieurs à l'emploi tels que la couverture médicale font également l'objet de provisions. L'évaluation de ces engagements selon une méthode actuarielle repose sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le retour sur investissement des placements dédiés à ces régimes, les augmentations de salaires futures, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé. Ces hypothèses sont mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues en 2006 et leurs modalités de détermination sont détaillées en note 20.1 " Provisions pour retraites ". Le groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées, toutefois les engagements sont susceptibles d'évoluer pour tenir compte de changements futurs d'hypothèses ;

- évaluations des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent principalement les prévisions de dépenses pluriannuelles d'entretien et de grosses réparations servant de base à l'évaluation des provisions pour grosses réparations. Par ailleurs, l'application de l'interprétation IFRIC 12 prévu pour le 1^{er} janvier 2008 au plus tard est susceptible d'entraîner des modifications dans la détermination de ces provisions (cf. note 2.1.2.) ;

- valorisation des instruments financiers à la juste valeur

Pour évaluer à la juste valeur les instruments financiers non cotés sur un marché, le groupe utilise des modèles de valorisation usuels qui reposent sur un certain nombre d'hypothèses, généralement observables sur les marchés.

4. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires du groupe se décompose de la façon suivante :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2006 | 2005 retraité |
|--|----------------|----------------|
| Chiffre d'affaires péages | 2 572,2 | 2 427,3 |
| Redevances des installations commerciales | 38,6 | 31,3 |
| Redevances de fibres optiques et de télécommunications | 14,4 | 15,6 |
| Chiffre d'affaires | 2 625,2 | 2 474,2 |

5. CHARGES OPÉRATIONNELLES

Les charges opérationnelles avant les paiements en actions et éléments non récurrents se ventilent comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2006 | 2005 retraité |
|---|----------------|----------------|
| Achats consommés et variation de stocks | 32,4 | 33,4 |
| Charges externes | 193,6 | 197,8 |
| Impôts et taxes | 370,0 | 359,3 |
| Charges de personnel | 329,2 | 322,9 |
| Dotations aux amortissements | 523,1 | 486,8 |
| Dotations nettes aux provisions | 19,4 | 18,8 |
| Autres produits et charges | 0,0 | (0,1) |
| Charges opérationnelles | 1 467,7 | 1 418,9 |

Détail de certains postes de charges

5.1 Charges externes

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2006 | 2005 retraité |
|-------------------------------|--------------|---------------|
| Entretien des infrastructures | 69,8 | 73,5 |
| Autres entretiens | 30,9 | 21,1 |
| Personnel intérimaire | 5,4 | 0,0 |
| Autres charges externes | 87,5 | 103,2 |
| Charges externes | 193,6 | 197,8 |

5.2 Impôts et taxes

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2006 | 2005 retraité |
|--|--------------|---------------|
| Redevance domaniale | 60,0 | 58,2 |
| TAT – Taxe d'aménagement du territoire | 215,0 | 209,4 |
| Taxe professionnelle | 82,8 | 79,7 |
| Autres impôts locaux | 2,2 | 2,9 |
| Charges fiscales sur salaires | 4,8 | 3,0 |
| Autres impôts et taxes | 5,2 | 6,1 |
| Impôts et taxes | 370,0 | 359,3 |

La redevance domaniale instituée par le décret n° 97-606 du 31 mai 1997 est due par les sociétés concessionnaires d'autoroutes pour l'occupation du domaine public au profit de l'État.

La taxe d'aménagement du territoire est une taxe calculée à raison de 6,86 euros par milliers de kilomètres parcourus (taux applicable depuis le 1^{er} janvier 2000).

5.3 Charges de personnel

Analyse des charges de personnel

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2006 | 2005 retraité |
|--|--------------|---------------|
| Salaires et traitements | 205,8 | 198,7 |
| Charges sociales sur salaires et traitements | 95,7 | 94,0 |
| Intéressement et participation | 27,7 | 30,2 |
| Charges de personnel | 329,2 | 322,9 |

Les sociétés ASF et ESCOTA sont de plein droit assujetties à la législation relative à la participation des salariés depuis l'exercice 2001. Un accord dérogatoire groupe ASF conclu en 2003 s'est appliqué à compter de 2003 jusqu'en 2005. Depuis l'exercice 2006, le mode de calcul légal est à nouveau en vigueur.

L'intéressement, était, quant à lui, régi par un accord groupe conclu en 2003 qui s'est appliqué de 2003 à 2005. Depuis l'exercice 2006, un nouvel accord a été conclu par chacune des sociétés ASF et ESCOTA de façon indépendante couvrant les années 2006 à 2008.

Analyse de l'effectif

| <i>Analyse des effectifs moyens pondérés : 2006-2005</i> | 2006 | 2005 |
|--|--------------|--------------|
| Cadres | 662 | 655 |
| Agents de maîtrise | 2 452 | 2 407 |
| Employés | 3 935 | 4 174 |
| Effectif total | 7 049 | 7 236 |

5.4 Dotations aux amortissements

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2006 | 2005 retraité |
|---|--------------|----------------------|
| Dotations aux amortissements des autres immobilisations incorporelles | 9,3 | 9,9 |
| Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles du domaine concédé | 441,6 | 411,8 |
| Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles | 72,2 | 65,1 |
| Dotations aux amortissements | 523,1 | 486,8 |

6. PAIEMENTS EN ACTIONS

La charge relative aux avantages accordés aux salariés se ventile comme suit :

| (en millions d'euros) | 2006 | 2005 retraité |
|---|-------------|---------------|
| Plan d'épargne VINCI y compris la charge d'abondement (note 19.1.1) | 11,1 | |
| Plan de soucription d'actions VINCI (note 19.1.2.) | 0,7 | |
| Attribution d'actions gratuites ASF (note 19.2.) | 1,3 | 0,7 |
| Total au compte de résultat | 13,1 | 0,7 |

Les montants crédités en capitaux propres consolidés en 2006 et en 2005 s'expliquent comme suit :

| (en millions d'euros) | 2006 | 2005 retraité |
|--|------------|---------------|
| Charge totale | 13,1 | 0,7 |
| Abondement payé en liquidités | (6,1) | |
| Effet impôt | (1,1) | |
| Impact sur les Capitaux propres | 5,9 | 0,7 |

7. COÛTS DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

| (en millions d'euros) | 2006 | 2005 retraité |
|--|----------------|----------------|
| Coût de l'endettement financier brut (*) | (431,1) | (435,9) |
| Produits financiers des placements de trésorerie | 21,5 | 15,2 |
| Coût de l'endettement financier net | (409,6) | (420,7) |

(*) Calculé au taux effectif.

L'amélioration du résultat financier de 11 millions d'euros sur le groupe ASF s'explique principalement par l'évolution de la structure de la dette et par l'évolution des taux d'intérêt.

Le coût de la dette, hors opération de couverture, passe de 466 millions d'euros à 451 millions d'euros (+ 15 millions d'euros). Cette évolution provient principalement du coût moyen de la dette à taux fixe représentant un encours de 7,6 milliards d'euros contre un total de 8 milliards d'euros en 2005. En effet en 2006, le groupe ASF a remboursé des emprunts dont le taux d'intérêt ressortait à 7,8 % entraînant une réduction des charges financières par rapport à 2005 d'environ 14 millions d'euros. *A contrario*, les emprunts émis en 2005 pour 550 millions d'euros à un taux moyen de 3,82 % ont généré une charge supplémentaire de 9 millions d'euros compensée par l'économie de 9,9 millions d'euros de charges financières sur les emprunts remboursés en 2005 (414 millions d'euros).

La diminution des produits financiers dégagés par les opérations de couverture de variabilisation et de trading d'environ - 7 millions d'euros est la conséquence de l'augmentation moyenne des taux d'intérêts variables à court terme d'environ 75bps sur l'année 2006.

Par ailleurs, les produits financiers générés par les placements s'améliorent d'environ 9 millions d'euros compte tenu d'une part d'un encours moyen de placement de 160 millions d'euros supérieur en 2006 par rapport à 2005 et d'un taux moyen de rémunération de ces derniers de 75 bps supérieur en 2006 par rapport à 2005.

8. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les autres produits et charges financiers se ventilent comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2006 | 2005 retraité |
|---|------------|---------------|
| Coûts d'emprunts immobilisés | 7,2 | 17,4 |
| Dividendes reçus des sociétés non consolidées | 0,2 | 4,0 |
| Résultats de change | 1,1 | 0,0 |
| Coût net de l'actualisation | (5,1) | (3,9) |
| Autres produits financiers (y compris reprises de provisions) | | 2,5 |
| Autres produits et charges financiers | 3,4 | 20,0 |

Les coûts d'emprunts immobilisés sur les ouvrages en cours du domaine concédé, calculés avec un taux moyen de 3,63 %, s'élevaient à 7,2 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 17,4 millions d'euros au 31 décembre 2005 (au taux moyen de 3,82 %).

Le coût de l'actualisation porte principalement sur la part à plus d'un an des engagements de retraites et assimilés.

9. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôt sur les bénéfices au compte de résultat se ventile comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2006 | 2005 retraité |
|---|--------------|---------------|
| Charge d'impôt courant de l'exercice | 267,5 | 234,0 |
| Crédits d'impôts imputés sur l'impôt dû en France | (0,4) | (0,2) |
| Total des impôts courants | 267,1 | 233,8 |
| Impôts différés | (2,4) | (2,3) |
| Impôts sur les bénéfices | 264,7 | 231,5 |

Le montant d'impôt relatif aux éléments directement comptabilisés en capitaux propres s'élève à 2,8 millions d'euros.

Le rapprochement entre la charge théorique d'impôt et la charge effective s'établit comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2006 | 2005 retraité |
|---|--------------|---------------|
| Résultat | 476,4 | 435,8 |
| Impôts sur les bénéfices | 264,7 | 231,5 |
| Résultat avant impôt | 741,1 | 667,3 |
| Charge d'impôt théorique (taux légal en France) | 255,2 | 233,1 |
| Incidence des taux futurs en France | | (3,3) |
| Différences permanentes (charges non déductibles) | 9,5 | 1,7 |
| Charge d'impôt nette | 264,7 | 231,5 |

Taux d'impôt légal

| | 2006 | 2005 |
|--|----------------|----------------|
| Taux d'impôt légal en France pour la période | 34,43 % | 34,93 % |
| - changement du taux en France (34,43 % en 2006) | 0,00 % | (0,50) % |
| Réconciliation entre le taux légal en France et le taux légal dans les comptes consolidés | 34,43 % | 34,43 % |

Principales sources d'impôts différés

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2006 | 2005 retraité |
|---|----------------|----------------|
| Autres provisions | 34,9 | 28,3 |
| Provisions pour retraites et assimilées | 4,4 | 3,1 |
| Provisions pour congés payés à payer | 9,5 | 10,6 |
| Participation aux résultats | 6,0 | 7,0 |
| Actualisations des prêts 1 % construction | 1,5 | 1,3 |
| Instruments dérivés IAS 39 & 32 | 4,5 | 4,8 |
| Autres | 0,1 | 0,0 |
| Provision pour grosses réparations | 33,3 | 30,1 |
| Impôts différés actifs | 94,2 | 85,2 |
| Immobilisations incorporelles du domaine concédé (intérêts intercalaires et autres) | 241,2 | 252,3 |
| Charges sur fouilles archéologiques déduites fiscalement | 2,7 | 2,6 |
| Amortissements dérogatoires | 7,5 | 7,1 |
| Actualisation des provisions, dettes et créances | 5,8 | 4,7 |
| Juste valeur enregistrée directement en réserves | 2,3 | |
| Autres | 1,9 | 0,0 |
| Impôts différés passifs | 261,4 | 266,7 |
| Impôts différés nets | (167,2) | (181,5) |

Évolution des postes de bilan

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2006 | 2005 retraité |
|------------------------------|----------------|----------------|
| Impôts différés actifs | 0,0 | 0,0 |
| Impôts différés passifs | (167,2) | (181,5) |
| Impôts différés nets | (167,2) | (181,5) |

10. RÉSULTAT PAR ACTION

Le nombre d'actions de la société est resté fixé à 230 978 001 depuis 2002. La société n'a pas acheté ses propres actions. Enfin, la société n'a émis aucun instrument susceptible de donner droit à des actions. Il en résulte que le nombre d'actions pondéré à prendre en considération pour le calcul en 2006 et en 2005 du résultat par action tant de base que dilué est de 230 978 001. Le résultat de base par action est identique au résultat dilué par action.

11. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (AUTRES QUE LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES DU DOMAINE CONCÉDÉ)

Les autres immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels acquis ou développés.

Les variations s'analysent comme suit :

| (en millions d'euros) | 2006 | 2005 retraité |
|---|--------------|---------------|
| Valeur brute | | |
| À l'ouverture de l'exercice | 97,4 | 88,4 |
| Acquisitions/augmentations | 14,2 | 11,5 |
| Cessions/diminutions | 0,8 | 1,5 |
| Autres | (0,1) | (1,0) |
| À la clôture de l'exercice | 110,7 | 97,4 |
| Amortissements | | |
| À l'ouverture de l'exercice | 74,0 | 65,6 |
| Acquisitions/augmentations | 9,3 | 9,9 |
| Cessions/diminutions | 0,8 | 1,5 |
| Autres | 0,1 | |
| À la clôture de l'exercice | 82,6 | 74,0 |
| Valeur nette à l'ouverture de l'exercice | 23,4 | 22,8 |
| Valeur nette à la clôture de l'exercice | 28,1 | 23,4 |

12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES DU DOMAINE CONCÉDÉ

12.1 Principales caractéristiques des contrats de concessions

Les caractéristiques des principaux contrats de concessions exploités par ASF et ESCOTA sont présentées dans le tableau ci-dessous :

| | Contrôle et régulation du tarif par le concédant | Responsabilité de paiement | Subvention ou garantie concédant | Date de fin de contrat | Valeur résiduelle |
|---------------|---|----------------------------|----------------------------------|------------------------|--|
| ASF | Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant. | Usagers | Néant | Fin 2032 | En fin de contrats, les ouvrages sont remis au concédant sans indemnité, sous réserves des biens de reprise sur lesquels l'État dispose d'une option d'achat pour un prix déterminé à dire d'expert. En cas d'interruption de contrat avant son terme, le concessionnaire reçoit une indemnité déterminée selon les dispositions des contrats de concession. |
| ESCOTA | Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant. | Usagers | Néant | Fin 2026 | En fin de contrats, les ouvrages sont remis au concédant sans indemnité, sous réserves des biens de reprise sur lesquels l'État dispose d'une option d'achat pour un prix déterminé à dire d'expert. En cas d'interruption de contrat avant son terme, le concessionnaire reçoit une indemnité déterminée selon les dispositions des contrats de concession. |

En application des règles de dépréciation d'actifs, aucune perte de valeur n'a été constatée dans les comptes au 31 décembre 2006. À cet égard, il est précisé que les actifs propres du tunnel du Puymorens ne sont pas considérés comme une unité génératrice de trésorerie

12.2 Variation des immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les variations s'analysent comme suit :

2005

| <i>(en millions d'euros)</i> | Coûts des infrastructures | Avances et Encours | Subventions d'investissements | Total |
|---|---------------------------|--------------------|-------------------------------|-----------------|
| Valeur brute | | | | |
| À l'ouverture de l'exercice | 15 401,2 | 780,4 | (223,8) | 15 957,8 |
| Acquisitions/Augmentations | 64,9 | 357,9 | (14,7) | 408,1 |
| Cessions/Diminutions | 1,1 | | | 1,1 |
| Autres | 182,5 | (191,1) | | (8,6) |
| À la clôture de l'exercice | 15 647,5 | 947,2 | (238,5) | 16 356,2 |
| Amortissements | | | | |
| À l'ouverture de l'exercice | 4 291,2 | | (67,0) | 4 224,2 |
| Acquisitions/Augmentations | 414,7 | | (6,9) | 407,8 |
| Cessions/Diminutions | 0,7 | | | 0,7 |
| Autres | | | | 0,0 |
| À la clôture de l'exercice | 4 705,2 | 0,0 | (73,9) | 4 631,3 |
| Valeur nette à l'ouverture de l'exercice | 11 110,0 | 780,4 | (156,8) | 11 733,6 |
| Valeur nette à la clôture de l'exercice | 10 942,3 | 947,2 | (164,6) | 11 724,9 |

2006

| <i>(en millions d'euros)</i> | Coûts des infrastructures | Avances et Encours | Subventions d'investissements | Total |
|---|---------------------------|--------------------|-------------------------------|-----------------|
| Valeur brute | | | | |
| À l'ouverture de l'exercice | 15 647,5 | 947,2 | (238,5) | 16 356,2 |
| Acquisitions/augmentations | 96,5 | 284,5 | (5,6) | 375,4 |
| Cessions/diminutions | 3,9 | | (1,2) | 2,7 |
| Autres | 749,6 | (745,7) | | 3,9 |
| À la clôture de l'exercice | 16 489,7 | 486,0 | (242,9) | 16 732,8 |
| Amortissements | | | | |
| À l'ouverture de l'exercice | 4 705,2 | | (73,9) | 4 631,3 |
| Acquisitions/augmentations | 449,6 | | (6,7) | 442,9 |
| Cessions/diminutions | 2,3 | | | 2,3 |
| Autres | | | | 0,0 |
| À la clôture de l'exercice | 5 152,5 | 0,0 | (80,6) | 5 071,9 |
| Valeur nette à l'ouverture de l'exercice | 10 942,3 | 947,2 | (164,6) | 11 724,9 |
| Valeur nette à la clôture de l'exercice | 11 337,2 | 486,0 | (162,3) | 11 660,9 |

Les engagements d'investissement correspondant aux marchés de travaux conclus et dont la réalisation est prévue à compter de l'exercice 2007 s'élèvent à 407,6 millions d'euros au 31 décembre 2006 (341,2 millions d'euros au 31 décembre 2005).

Par ailleurs, les investissements qui seraient à réaliser au titre de la section de l'autoroute A89 reliant Balbigny à la Tour de Salvigny s'élèveraient à 1,2 milliard d'euros, à réaliser d'ici fin 2012. Ces investissements sont conditionnés par la résolution des litiges opposant ASF à deux associations (cf. note 29).

Le montant des coûts d'emprunts incorporés dans l'exercice dans le coût d'actif des autoroutes en service est de 7,2 millions d'euros pour l'exercice 2006 contre 17,4 millions d'euros pour l'exercice 2005.

Les subventions d'investissements reçues des départements, communes, régions, au titre des différentes opérations d'infrastructures réalisées sur le réseau concédé du groupe, se ventilent comme suit :

- pour 2006 :
 - échangeur La Verrie : 0,3 million d'euros,
 - contournement de Lyon : 0,2 million d'euros,
 - écrans acoustiques sur l'Aquitaine A10 : 1,2 million d'euros,
 - projets européens SERTI et ARTS : 0,9 million d'euros,
 - écrans acoustiques ville de Mougins : 1,9 million d'euros ;
- pour 2005 :
 - échangeur La Verrie : 8,8 millions d'euros,
 - ouvrage sur l'aire des Herbiers : 0,6 million d'euros,
 - financement sur l'A87 du passage supérieur 1131 : 1,2 million d'euros,
 - écrans acoustiques sur l'Aquitaine A10 : 0,2 million d'euros,
 - projets européens SERTI et ARTS : 0,3 million d'euros,
 - communauté du Pays d'Aix : 0,6 million d'euros,
 - échangeur de Monaco : 0,8 million d'euros,
 - demi-échangeur de Laghet (Alpes Maritimes) : 1,4 million d'euros,
 - demi-échangeur de Laghet Principauté de Monaco : 0,8 million d'euros.

12.3. Longueur du réseau du groupe

| <i>(en kilomètres)</i> | 2006 | 2005 retraité |
|--|----------------|----------------|
| Autoroutes en service à l'ouverture de l'exercice | 2 963,3 | 2 944,4 |
| Mise en service sur l'exercice ou la période | 62,4 | 18,9 |
| Réseau du groupe ASF en service | 3 025,7 | 2 963,3 |
| Sections en cours de construction à la clôture de l'exercice | 40,0 | 81,0 |
| Réseau du groupe ASF | 3 065,7 | 3 044,3 |

Le 11 janvier 2006, la société ASF a ouvert deux nouvelles sections sur l'autoroute A89, une longue de 51,3 km reliant Saint-Julien-le-Sancy à Combronde, et l'autre longue de 11,1 km entre Terrasson et Brive Nord. Au 31 décembre 2006, la longueur totale du réseau exploité par le groupe est de 3 025,7 kilomètres.

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations s'analysent comme suit :

2005

| (en millions d'euros) | Installations techniques – Matériels et outillages | Autres immobilisations corporelles | Avances et Encours sur Matériels et autres | Total |
|---|--|------------------------------------|--|--------------|
| Valeur brute | | | | |
| À l'ouverture de l'exercice | 638,1 | 163,6 | 30,7 | 832,4 |
| Acquisitions/augmentations | 18,8 | 14,4 | 47,2 | 80,4 |
| Cessions/diminutions | 10,2 | 13,0 | 0,0 | 23,2 |
| Autres | 24,8 | 2,1 | (17,1) | 9,8 |
| À la clôture de l'exercice | 671,5 | 167,1 | 60,8 | 899,4 |
| Amortissements | | | | |
| À l'ouverture de l'exercice | 606,0 | 124,8 | | 730,8 |
| Acquisitions/augmentations | 50,0 | 15,5 | | 65,5 |
| Cessions/diminutions | 9,6 | 12,5 | | 22,1 |
| Autres | 0,0 | 0,0 | | 0,0 |
| À la clôture de l'exercice | 646,4 | 127,8 | 0,0 | 774,2 |
| Valeur nette à l'ouverture de l'exercice | 32,1 | 38,8 | 30,7 | 101,6 |
| Valeur nette à la clôture de l'exercice | 25,1 | 39,3 | 60,8 | 125,2 |

2006

| (en millions d'euros) | Installations techniques - Matériels et outillages | Autres immobilisations corporelles | Avances et Encours sur Matériels et autres | Total |
|---|--|------------------------------------|--|--------------|
| Valeur brute | | | | |
| À l'ouverture de l'exercice | 671,5 | 167,1 | 60,8 | 899,4 |
| Acquisitions/augmentations | 19,9 | 14,2 | 30,4 | 64,5 |
| Cessions/diminutions | 13,0 | 20,2 | 0,0 | 33,2 |
| Autres | 37,9 | 2,9 | (45,0) | (4,2) |
| À la clôture de l'exercice | 716,3 | 164,0 | 46,2 | 926,5 |
| Amortissements | | | | |
| À l'ouverture de l'exercice | 646,4 | 127,8 | | 774,2 |
| Acquisitions/augmentations | 54,8 | 16,2 | | 71,0 |
| Cessions/diminutions | 12,4 | 19,6 | | 32,0 |
| Autres | 4,1 | (0,7) | | 3,4 |
| À la clôture de l'exercice | 692,9 | 123,7 | 0,0 | 816,6 |
| Valeur nette à l'ouverture de l'exercice | 25,1 | 39,3 | 60,8 | 125,2 |
| Valeur nette à la clôture de l'exercice | 23,4 | 40,3 | 46,2 | 109,9 |

14. PARTICIPATION DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

La société Transjamaïcain Highway est consolidée par mise en équivalence depuis le 1^{er} janvier 2006.

ASF est entrée en 2002 dans le capital de la société Transjamaïcain Highway à hauteur de 34 %, pour 0,8 million d'euros, dans le cadre d'un partenariat développé avec Bouygues Construction, à travers sa filiale Bouygues Travaux Publics, pour la construction d'une autoroute " Highway 2000 " en Jamaïque. ASF a versé 2,0 millions d'euros au cours de l'exercice 2003, 2,7 millions d'euros au cours de l'exercice 2004, 0,5 million au titre de l'exercice 2005 et 0,2 million d'euros au titres de l'exercice 2006. Cette participation figure dans les livres d'ASF au 31 décembre 2003 pour 2,8 millions d'euros, au 31 décembre 2004 pour 5,5 millions d'euros, au 31 décembre 2005 pour 6 millions d'euros et au 31 décembre 2006 pour 6,2 millions d'euros.

Les informations financières sur la société Jamaïcaine Transjamaïcain Highway sont les suivantes :

| | 2006 |
|--|---------------|
| % de détention | 34,0 % |
| Données financières à 100 % | |
| Chiffre d'affaires | 16,5 |
| <i>Quote-part du groupe</i> | 5,6 |
| Charges opérationnelles | 9,0 |
| <i>Quote-part du groupe</i> | 3,1 |
| Résultat opérationnel | 7,4 |
| <i>Quote-part du groupe</i> | 2,5 |
| Résultat net | (1,9) |
| <i>Quote-part du groupe</i> | (0,6) |
| Capitaux propres | 7,4 |
| <i>Quote-part du groupe</i> | 2,5 |
| Goodwill | |
| Pertes de valeur des goodwills affectés cumulés | |
| Part du groupe dans le résultat consolidé | (3,1) |
| Valeur des titres mis en équivalence | 3,1 |
| Valeur nette des titres dans les comptes sociaux | 6,2 |
| Coût des titres à l'origine | 6,2 |
| Juste valeur des participations (valeur boursière) | |
| Autres informations au bilan : | |
| Total actif/passif | 226,4 |
| Endettement financier net | 207,5 |
| Avances d'actionnaires et prêts rémunérés | |

La société Transjamaïcain Highway étant consolidée par mise en équivalence depuis le 1^{er} janvier 2006, le montant de la quote-part de perte depuis l'origine (3,1 millions d'euros) a été enregistré dans le compte de résultat 2006.

15. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

L'analyse par nature des autres actifs financiers non courants se présente comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2006 | 31/12/2005 |
|---------------------------------------|-------------|-------------|
| Titres de participation | 13,1 | 14,6 |
| Prêts et autres créances à long terme | 6,4 | 7,3 |
| Total valeur brute | 19,5 | 21,9 |
| Dépréciation | (1,6) | (1,6) |
| Total net | 17,9 | 20,3 |

Les titres de participation s'analysent comme suit au 31 décembre de chaque année :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2006 | 31/12/2005 |
|----------------------------------|-------------|-------------|
| Truck Etap SAS | 1,0 | 0,6 |
| Axxès | 2,7 | 1,8 |
| Tunnel Prado Carénage | 6,3 | 3,3 |
| Transjamaïcan Highway (note 14.) | | 6,0 |
| Autres | 3,1 | 2,9 |
| Titres de participation | 13,1 | 14,6 |

La société par actions simplifiée Truck Etap a été créée en octobre 2003 : son capital de 0,9 million d'euros était réparti entre ASF (66 %) et la société PIMO (34 %) jusqu'au 29 décembre 2006, date à laquelle ASF détient à 100 % Truck Etap. L'activité exercée par cette société consiste en la gestion d'un parking sécurisé pour poids lourds à Béziers.

Le 31 mai 2005 a été créée la société par actions simplifiée Axxès au capital de 5 millions d'euros. Son capital est réparti entre ASF et ESCOTA, cinq autres sociétés d'autoroutes (APRR, AREA, ATMB, SITAF et SFTRF) et le Crédit Mutuel. Son activité est de promouvoir, d'exploiter et de commercialiser des systèmes communicateurs embarqués, supports de service se rapportant à la mobilité terrestre routière (télépéage PL - Poids Lourds -).

La société ASF a complété, le 10 juin 2005, sa participation dans le capital de SMTPC (société Marseillaise du Tunnel du Prado-Carénage) pour arriver à hauteur de 3,11 % du capital de SMTPC pour un montant total de 3,3 millions d'euros au 31 décembre 2005 dont 0,2 million d'euros était acquis au 31 décembre 2004 (le 9 juillet 2004). Les titres ont été évalués au 31 décembre 2006 à leur juste valeur arrêtée à 6,3 millions d'euros.

Les prêts à long terme et autres créances concernent principalement la participation des sociétés à l'effort construction. La ventilation par échéance des prêts et créances évalués au coût amorti s'analyse de la façon suivante :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2006 | de 1 à 5 ans | > 5 ans |
|---|------------|--------------|---------|
| Prêts et autres créances au coût amorti | 6,4 | 2,2 | 4,2 |

16. CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES D'EXPLOITATION

Le poste " clients et autres créances d'exploitation " se décompose comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2006 | 31/12/2005 |
|--|--------------|--------------|
| Clients – Péages & activités annexes | 167,4 | 149,4 |
| Dépréciations clients douteux | (6,6) | (9,5) |
| Créances sur cessions d'immobilisations | 0,2 | 0,1 |
| Comptes courants avec les sociétés liées | 0,0 | 0,0 |
| Autres créances fiscales et sociales | 46,2 | 54,1 |
| Autres créances d'exploitation | 38,8 | 34,2 |
| Dépréciation des autres créances d'exploitation | (6,8) | (8,4) |
| Clients et autres créances d'exploitation | 239,2 | 219,9 |

La dépréciation des créances douteuses se rapporte principalement aux créances sur les opérateurs du secteur des télécommunications.

17. AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants sont essentiellement composés des charges constatées d'avance qui, au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2005 correspondent pour l'essentiel à la quote-part de redevance domaniale relative à l'exercice suivant. Cette quote-part d'avance est à régler en juillet de l'exercice pour la période du 1^{er} juillet au 30 juin de l'exercice suivant.

18. CAPITAUX PROPRES

18.1. Composition du capital

Le capital social de la société ASF s'élevé au 31 décembre 2006 comme au 31 décembre 2005 à 29 343 641 euros divisé en 230 978 001 actions ordinaires, toutes souscrites en totalité, intégralement libérées et bénéficiant des mêmes droits. Les actions ASF sont sans valeur nominale, nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Au 31 décembre 2006, ASF n'a émis aucun instrument donnant droit à des actions potentielles, tel que des options sur actions ou des emprunts convertibles en action.

Aucun titre d'autocontrôle n'a été acquis par le groupe dans le cadre des autorisations données par les assemblées générales ordinaires.

18.2. Événements survenus au cours de l'exercice 2006

Par décret du 8 mars 2006, le Gouvernement a autorisé le transfert au secteur privé de sa participation au capital de la société ASF détenue majoritairement avec Autoroutes de France (ADF). Le groupe VINCI a, dès le 9 mars 2006, fait l'acquisition des actions de la société ASF de l'État et d'ADF au prix de 51 euros l'action, portant ainsi sa participation au capital de la société ASF à 73,4 %.

Le 28 avril 2006, à l'issue de la garantie de cours, le groupe VINCI détenait directement ou indirectement 97,39 % du capital et droits de vote de la société ASF.

Le 12 mai 2006, par l'intermédiaire de la société Générale, le groupe VINCI a déposé auprès de l'AMF un projet d'OPR-RO (Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire).

Dans un avis en date du 26 octobre 2006, l'AMF a fixé la date de clôture de l'OPR-RD au 3 novembre 2006. À la clôture de l'offre, VINCI détenait, directement et indirectement par l'intermédiaire de sa filiale VINCI Concessions, 227 686 974 actions et droits de vote ASF, soit 98,58 % du capital et des droits de vote de la société. Le retrait obligatoire de la cote est intervenu le 6 novembre 2006.

Depuis cette date, le groupe VINCI détient directement ou indirectement 100 % du capital et droits de vote de la société ASF et, de ce fait, consolide, depuis le 9 mars 2006, le groupe ASF par intégration globale.

18.3 Éléments directement enregistrés en capitaux propres

Les tableaux suivants détaillent par nature d'instruments financiers les mouvements sur ces éléments :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2006 | 2005 |
|---|------------|------------|
| Actifs financiers disponibles à la vente | | |
| Réserve à l'ouverture | 0,0 | 0,0 |
| Variations de juste valeur de la période | 2,1 | |
| Réserve de clôture | 2,1 | 0,0 |

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2006 | 2005 |
|--|--------------|--------------|
| Couverture de flux de trésorerie | | |
| Réserve à l'ouverture | (8,1) | 0,0 |
| Variations de juste valeur de la période | 0,6 | (8,1) |
| Réserve de clôture | (7,5) | (8,1) |

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2006 | 2005 |
|---|--------------|--------------|
| Total des éléments constatés directement en capitaux propres | | |
| Réserve à l'ouverture | (8,1) | 0,0 |
| Variations de juste valeur de la période | 2,7 | (8,1) |
| Réserve de clôture | (5,4) | (8,1) |

19. PAIEMENTS EN ACTIONS

19.1. Avantages en actions consentis par VINCI aux salariés du groupe ASF

À la suite de l'acquisition du groupe ASF par VINCI, les salariés d'ASF et d'ESCOTA ont pu souscrire au Plan Epargne attribué par la maison-mère VINCI. Par ailleurs, les personnes éligibles ont également bénéficié du plan de stock options du 16 mai 2006.

19.1.1 Plan d'Épargne VINCI

Les salariés du groupe ASF ont pu, dans le cadre de l'intégration au groupe VINCI, bénéficier du Plan d'Épargne du groupe VINCI. Ils ont, à ce titre, investi leur intéressement et leur participation de l'exercice 2005 qu'ils ont complété de versements volontaires dans les produits du Plan d'Épargne groupe PEG de VINCI et principalement dans le fonds " Castor " VINCI. De même, les fonds actionnariat ASF du PEG du groupe ASF ont été, pour leur quasi-totalité, transférés dans les fonds actionnariat VINCI.

Le conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription au PEG, conformément aux autorisations de l'assemblée générale. Dans ce cadre, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, avec un prix de souscription comportant une décote par rapport au cours de bourse. Les souscripteurs bénéficient, en outre, d'un abondement versé par l'entreprise.

La charge IFRS 2 comptabilisée à ce titre au 31 décembre 2006 dans les comptes du groupe ASF a été évaluée selon les hypothèses suivantes :

| Tranche | 1 ^{er} quadrimestre 2007 | 3 ^e quadrimestre 2006 | 2 ^e quadrimestre 2006 | 1 ^{er} quadrimestre 2006 |
|--|--------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|
| Taux de rentabilité espéré du titre VINCI | 6,50 % | 6,50 % | 5,70 % | 6,30 % |
| Dividende par action | | | | |
| <i>Montant dividende à payer (acompte)</i> | 0,87 € | | | 0,70 € |
| <i>Montant dividende à payer (solde)</i> | | | 1,30 € | |
| Prix de souscription | 74,39 € | 64,51 € | 60,76 € | 52,78 € |
| Cours de clôture à la date d'évaluation | 85,20 € | 79,55 € | 80,30 € | 80,70 € |
| Volatilité implicite du titre VINCI | 25 % | 25 % | 25 % | 25 % |
| Nombre estimé de titres souscrits | 94 788 | 10 385 | 291 740 | 242 827 |
| Nombre estimé de titres émis (souscriptions + abondement) | 94 788 | 10 385 | 291 740 | 340 844 |

Compte tenu des éléments ci-dessus, la charge globale de l'exercice 2006 au titre du plan d'épargne VINCI en application d'IFRS 2 s'élève à 11,1 millions d'euros.

19.1.2 Options de souscription d'actions VINCI

Le conseil d'administration de VINCI, conformément aux autorisations de l'assemblée générale, définit les conditions d'attribution d'options de souscription d'actions et la liste des bénéficiaires. Chaque option donne droit à la souscription d'une action VINCI. Les bénéficiaires peuvent lever deux tiers de leurs options deux ans après leur attribution et la totalité de leurs options au bout de trois ans. La validité de l'option expire si elle n'est pas exercée à l'issue d'une période de 7 ans, ou si les bénéficiaires quittent le groupe VINCI avant la fin de la période d'attribution, sauf dérogation particulière accordée par le conseil d'administration.

Suite à l'entrée chez VINCI du groupe ASF, le plan de stock options attribué par VINCI le 16 mai 2006 a été ouvert à certains bénéficiaires d'ASF. Les principales hypothèses utilisées pour évaluer les justes valeurs des options concernées sont les suivantes :

| Plan | 16/05/2006 |
|--|------------|
| Cours du sous-jacent à la date d'attribution | 79,55 € |
| Prix d'exercice | 80,64 € |
| Durée de vie de l'option à compter de la date d'attribution (années) | 7 |
| Nombre d'options attribuées | 114 845 |
| Options en circulation au 31/12/2006 | 114 845 |
| Volatilité | 24,19 % |
| Durée de vie de l'option (années) | 7 |
| Rendement attendu de l'action | 6,50 % |
| Taux de rendement sans risque | 3,68 % |
| Taux de distribution du dividende espéré | 2,75 % |
| " Juste valeur " de l'option | 15,48 € |

Ces " justes valeurs " ont été calculées par un actuaire externe aux dates d'attribution respectives des options à partir du modèle d'évaluation binomial, de type " Monte Carlo ". Ce modèle tient compte d'hypothèses comportementales basées sur des observations passées.

Sur la base des éléments ci-dessus, le montant pris en charge s'élève à 0,7 million d'euros pour l'exercice 2006.

19.2. Attribution gratuite d'actions ASF

L'assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2005 avait donné au conseil d'administration de la société ASF l'autorisation de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés du groupe ASF adhérant à un plan d'épargne ASF. Le Conseil d'administration, réuni le 23 juin 2005, a décidé de mettre en place un tel plan.

Les caractéristiques et la valorisation du plan sont les suivantes :

| | Plan 2005 |
|--|------------|
| Date de décision du Conseil d'administration | 23/06/2005 |
| Date de maturité | 22/06/2007 |
| Date d'expiration | 22/06/2009 |
| Nombre de bénéficiaires | 7 300 |
| Prix d'exercice en euros au 23 juin 2005 | 44,11 |
| Nombre d'actions maximales accordées | 64 608 |

Une charge de paiements en actions pour un montant de 1,3 million d'euros en 2006 contre 0,7 million d'euros en 2005 a été comptabilisée en contrepartie des capitaux propres au titre du plan d'attribution d'actions gratuites aux salariés du groupe ASF.

20. PROVISIONS NON COURANTES

Le détail des provisions non courantes est le suivant :

| (en millions d'euros) | 31/12/2006 | 31/12/2005 |
|---------------------------------|--------------|--------------|
| Provisions pour retraites | 1,7 | 3,1 |
| Autres provisions non-courantes | 187,5 | 163,3 |
| Total | 189,2 | 166,4 |

20.1. Provisions pour retraites

Au 31 décembre 2006, les provisions pour retraites s'élevaient à 6,2 millions d'euros (dont 1,7 million d'euros à plus d'un an) contre 3,1 millions d'euros au 31 décembre 2005. Elles comprennent, d'une part, les provisions au titre des indemnités de fin de carrière et, d'autre part, les provisions au titre des engagements de retraites complémentaires.

Les provisions sont calculées sur la base des hypothèses présentées ci-dessous :

| | 2006 | 2005 |
|-----------------------------------|--------|--------|
| Taux d'actualisation | 4,75 % | 4,50 % |
| Taux d'inflation | 2,00 % | 1,80 % |
| Taux de revalorisation des rentes | 2,50 % | 2,00 % |
| Taux d'augmentation des salaires | | |
| Cadres | 4,20 % | 4,20 % |
| Non-cadres | 3,80 % | 3,80 % |

Sur la base de ces hypothèses, les engagements de retraite, la partie provisionnée et les charges de retraite comptabilisées s'analysent de la façon suivante :

Évolution sur les exercices

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2006 | 2005 |
|---|--------------|-------------|
| Valeur actuelle des prestations pour services rendus | | |
| À l'ouverture de l'exercice | 44,3 | 34,8 |
| Droits supplémentaires acquis | 2,6 | 5,2 |
| Actualisation de l'année | 2,0 | 1,9 |
| Prestations servies sur l'exercice | (1,1) | (1,1) |
| Écarts actuariels | (3,3) | 1,1 |
| Écarts actuariels/engagements en % | (7,4) % | 3,2 % |
| Effets des fermetures et modifications de régimes | 0,3 | 2,4 |
| À la clôture de l'exercice | 44,8 | 44,3 |
| Actifs de couverture | | |
| À l'ouverture de l'exercice | 34,5 | 27,8 |
| Rendement attendu des fonds | (1,6) | 2,7 |
| Écarts actuariels | 2,3 | 3,9 |
| Écarts actuariels/engagements en % | (4,6) % | 9,7 % |
| Effet de l'évolution des taux de change | | |
| Variations de périmètre et autres | | |
| Dotations employeurs | | |
| Prestations servies sur l'exercice | | |
| Effets des fermetures de régimes | | |
| À la clôture de l'exercice | 35,2 | 34,5 |
| Pertes actuarielles différées | | |
| À l'ouverture de l'exercice | 6,7 | 3,8 |
| Nouveaux éléments | (2,1) | 0,5 |
| Amortissement de la période | (1,2) | 2,4 |
| À la clôture de l'exercice | 3,4 | 6,7 |
| Provision reconnue au bilan | 6,2 | 3,1 |
| Dont part à plus d'un an | 1,7 | 3,1 |

Au 31 décembre 2006 les actifs de couverture sont principalement composés d'actions et d'obligations.

Charges comptabilisées

Ces charges au titre des engagements de retraites sont ventilées comme suit :

| (en millions d'euros) | 2006 | 2005 |
|---|------------|------------|
| Droits acquis par les salariés pendant l'exercice ou la période | 2,6 | 5,2 |
| Charges financières sur droits acquis | 2,0 | 1,9 |
| Rendement attendu des fonds | (1,6) | (1,1) |
| Amortissement des écarts actuariels | 1,2 | (2,4) |
| Amortissement du coût des services passés (droits non acquis) | | 0,1 |
| Autres (prestations servies) | (1,1) | (1,1) |
| Charges comptabilisées | 3,1 | 2,6 |

20.2. Autres provisions non-courantes

Au cours de l'exercices 2006 les provisions non courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

| (en millions d'euros) | 31/12/2006 | 31/12/2005 |
|--|--------------|--------------|
| Autres avantages du personnel | 90,1 | 78,6 |
| Grosses réparations | 45,3 | 44,9 |
| Autres risques non courants | 52,1 | 39,8 |
| Provisions courantes et non courantes | 187,5 | 163,3 |

• Autres avantages au personnel :

Les autres avantages au personnel comprennent la couverture des frais de santé du personnel retraité (futur et actuel) pris en charge par le groupe et les médailles de travail.

Au 31 décembre 2006, les provisions relatives aux couvertures de santé et prévoyance s'élèvent à 93,8 millions d'euros (dont 89,8 millions à plus d'un an) contre 75,5 millions au 31 décembre 2005 et ont été calculées selon les hypothèses actuarielles présentées ci-dessous :

| | 2006 | 2005 |
|--|------------|------------|
| Taux d'actualisation | 4,75 % | 4,50 % |
| Taux d'inflation | 2,00 % | 1,80 % |
| Taux de revalorisation des rentes | 2,50 % | 2,00 % |
| Taux d'évolution des coûts médicaux (1) | 6,00 % | 4,00 % |
| Table de mortalité pour les retraités | TPG | TPG |

(1) Suite à l'acquisition de ASF par VINCI, le taux d'évolution des coûts médicaux a été porté à 6 %.

Sur la base de ces hypothèses, la valeur actuelle des engagements relatifs aux mutuelles de santé et de prévoyance s'élève à 154,1 millions au 31 décembre 2006 contre 97,6 millions au 31 décembre 2005.

Les éléments non reconnus (différence entre le montant observé des engagements et les provisions comptabilisées au bilan) s'élèvent à 60,3 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 22,1 millions d'euros au 31 décembre 2005 et résultent essentiellement du changement de taux d'évolution des coûts médicaux. Ces éléments sont amortis sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres bénéficiant de ce régime. La variation du taux d'évolution des coûts médicaux de 1 % entraînerait une variation de 33 millions d'euros de l'engagement.

Charges comptabilisées

Les charges au titre des frais de santé du personnel retraité sont ventilées comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2006 | 2005 |
|---|-------------|------------|
| Droits acquis par les salariés pendant l'exercice ou la période | 10,0 | 4,1 |
| Charges financières sur droits acquis | 5,8 | 3,8 |
| Rendement attendu des fonds | 0,0 | |
| Amortissement des écarts actuariels | 4,4 | (0,1) |
| Amortissement du coût des services passés (droits non acquis) | | |
| Autres (prestations servies) | (1,8) | (2,0) |
| Charges comptabilisées | 18,4 | 5,8 |

Par ailleurs, les engagements relatifs aux médailles du travail sont couverts par une provision. Le montant de cette provision au 31 décembre 2006 s'élève à 2,8 millions d'euros (y compris la part à moins d'un an qui s'élève à 2,5 millions d'euros), contre 3,1 millions d'euros au 31 décembre 2005. Ces provisions ont été calculées selon les mêmes hypothèses actuarielles que les engagements de retraites.

• Grosses réparations et autres risques non courants

Les provisions pour grosses réparations correspondent aux obligations contractuelles de remise en état des ouvrages exploités dans le cadre des contrats de concession. Elles sont calculées à la fin de chaque exercice en fonction d'un plan pluriannuel de travaux révisé chaque année pour tenir compte des programmes de dépenses.

Les provisions pour autres risques, non directement liées au cycle d'exploitation s'élèvent à 52,1 millions d'euros au 31 décembre 2006.

21. PROVISIONS COURANTES

Au cours de la période, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2006 | 2005 |
|--|-------------|-------------|
| Provision grosses réparations (part à moins d'un an) | 47,6 | 39,7 |
| Autres provisions pour risques et charges | 3,9 | 3,6 |
| Provisions courantes et non courantes | 51,5 | 43,3 |

22. AUTRES PASSIFS COURANTS

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2006 | 2005 |
|--------------------------------|--------------|--------------|
| Dettes sur immobilisations | 160,2 | 160,2 |
| Dettes fiscales et sociales | 176,0 | 176,0 |
| Produits constatés d'avance | 87,5 | 87,5 |
| Créditeurs divers | 26,4 | 15,0 |
| Autres passifs courants | 450,1 | 438,7 |

23. ENDETTEMENT FINANCIER NET ET RESSOURCES DE FINANCEMENT

L'endettement financier net, tel que défini par le groupe, s'analyse comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i> | Réf. note | 31/12/2006 | | | 31/12/2005 |
|--|-----------|------------------|----------------|------------------|------------------|
| | | Non courant | Courant | Total | Total |
| Emprunts auprès d'établissements de crédit | 23.1 | (7 383,5) | (665,4) | (8 048,9) | (8 619,2) |
| Découverts bancaires (a) | 24.2 | | | (0,1) | (0,2) |
| I – Dettes financières brutes | | (7 383,5) | (665,4) | (8 049,0) | (8 619,4) |
| Comptes courants financiers actifs | | | 8,9 | 8,9 | 1,5 |
| Actif financier de gestion de trésorerie courante | 24.2 | | 64,6 | 64,6 | 197,0 |
| Équivalents de trésorerie et disponibilités (b) | 24.2 | | 626,4 | 626,4 | 620,1 |
| II – Actifs financiers | | 0,0 | 699,9 | 699,9 | 818,7 |
| Instruments dérivés passifs | 25.1-25.2 | 0,0 | (44,8) | (44,8) | (7,4) |
| Instruments dérivés actifs | 25.1-25.2 | 0,0 | 39,2 | 39,2 | 181,6 |
| III – Instruments dérivés | | 0,0 | (5,6) | (5,6) | 174,2 |
| Endettement financier net (I + II + III) | | (7 383,5) | 28,9 | (7 354,7) | (7 626,5) |
| <i>dont Trésorerie nette gérée :</i> | 24.2 | | | | |
| <i>Equivalents de trésorerie et disponibilités (b)</i> | | | 626,4 | 626,4 | 620,1 |
| <i>Découverts bancaires (a)</i> | | | (0,1) | (0,1) | (0,2) |
| Trésorerie nette gérée | | | 626,3 | 626,3 | 619,9 |

23.1 Détail des emprunts auprès des établissements de crédit

Ces emprunts sont principalement constitués de prêts accordés par la CNA " Caisse Nationale des Autoroutes " et par la BEI (Banque Européenne d'Investissement) pour le financement de concessions d'infrastructures.

Les emprunts souscrits par ASF et ESCOTA auprès de la CNA ont été émis dans le cadre de la convention liant les deux sociétés à cet établissement public à caractère administratif qui prévoit la mise à disposition aux sociétés d'autoroutes de fonds levés par la CNA dans le cadre d'émissions obligataires ou de prêts octroyés par la BEI à la CNA

Le détail des emprunts auprès d'établissements de crédit figure dans le tableau ci-dessous :

| | Devise | 31/12/2006 | | | | 31/12/2005 | |
|-------------------------------|--------|--------------------|---------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------|------------------------------|----------------------|
| | | Nominal restant dû | Dette inscrite à l'émission (a) | Incidence du coût amorti (1) (b) | Incidence des juste valeurs (2) (c) | Valeurs au bilan (a)+(b)+(c) | Valeurs au bilan |
| <i>(en millions d'euros)</i> | | | | | | | |
| ASF et ESCOTA | | | | | | | |
| ASF et ESCOTA CNA 1994 | EUR | | | | | 208,2 | avril 2006 |
| ASF et ESCOTA CNA 1991 | EUR | | | | | 117,8 | octobre 2006 |
| ASF et ESCOTA CNA 1994-1995 | EUR | | | | | 166,6 | novembre 2006 |
| ASF CNA 1996 | GBP | | | | | 7,9 | décembre 2006 |
| ASF et ESCOTA CNA 1995 | EUR | 122,0 | 120,1 | 9,7 | 129,7 | 129,6 | mars 2007 |
| ASF et ESCOTA CNA 1996 | EUR | 146,4 | 145,7 | 2,7 | 148,5 | 148,5 | octobre 2007 |
| ASF CNA/BEI 1997 | EUR | 30,5 | 30,4 | 0,2 | 30,6 | 30,7 | novembre 2007 |
| ASF CNA 1997 | EUR | 152,5 | 151,0 | 1,6 | 152,6 | 152,4 | décembre 2007 |
| ASF CNA 1998 | CHF | 301,1 | 296,1 | 8,5 | 304,6 | 314,7 | février 2008 |
| ESCOTA CNA 1993 | EUR | 15,2 | 15,0 | 1,3 | 16,2 | 16,2 | mars 2008 |
| ASF et ESCOTA CNA 1996-1997 | EUR | 298,8 | 294,6 | 8,0 | 302,6 | 305,0 | novembre 2008 |
| ASF et ESCOTA CNA 1995 | EUR | 168,8 | 166,2 | 3,3 | 169,5 | 169,2 | novembre 2008 |
| ASF et ESCOTA CNA 1994-1997 | EUR | 137,2 | 137,5 | 7,7 | 145,2 | 146,8 | janvier 2009 |
| ASF et ESCOTA CNA 1996 | EUR | 176,8 | 175,2 | 6,8 | 182,0 | 181,8 | juillet 2009 |
| ASF CNA 1995 | EUR | 152,5 | 149,8 | 5,4 | 155,2 | 158,2 | septembre 2009 |
| ASF et ESCOTA CNA 1996 | EUR | 153,8 | 152,6 | 10,2 | 162,8 | 162,7 | février 2010 |
| ASF et ESCOTA CNA 1998 | EUR | 502,4 | 483,6 | 27,6 | 511,1 | 509,3 | avril 2010 |
| ASF et ESCOTA CNA 1995 | EUR | 66,5 | 65,2 | 3,5 | 68,6 | 68,5 | juin 2010 |
| ASF CNA/BEI 1998 | EUR | 95,3 | 95,3 | 0,3 | 95,5 | 95,6 | décembre 2010 |
| ASF et ESCOTA CNA 1997 à 2001 | EUR | 498,5 | 508,8 | 28,5 | 537,2 | 542,8 | juin 2011 |
| ASF et ESCOTA CNA 1996 | EUR | 68,6 | 68,0 | 1,8 | 69,8 | 69,7 | septembre 2011 |
| ASF CNA/BEI 2001 | EUR | 70,0 | 70,0 | 0,7 | 70,7 | 70,7 | octobre 2011 |
| ASF et ESCOTA CNA 1997 à 2000 | EUR | 405,9 | 406,5 | 4,5 | 411,0 | 411,1 | octobre 2012 |
| ASF et ESCOTA CNA 1998/2001 | EUR | 397,7 | 430,5 | 4,8 | 435,3 | 438,0 | mars 2013 |
| ESCOTA CNA/BEI 2002 | EUR | 142,7 | 142,7 | 6,5 | 149,3 | 149,3 | avril 2013 à 2015 |
| ESCOTA CNA/BEI 1998 | EUR | 8,5 | 8,5 | 0,0 | 8,6 | 8,5 | décembre 2013 |
| ASF CNA 1999-2002 | EUR | 450,0 | 421,3 | 21,9 | 443,2 | 441,1 | mai 2014 |
| ASF CNA/BEI 1999 | EUR | 160,0 | 160,0 | 2,8 | 162,8 | 165,5 | décembre 2014 |
| ESCOTA CNA/BEI 2000 | EUR | 20,0 | 20,0 | 0,1 | 20,1 | 20,1 | décembre 2014 |
| ASF CNA/BEI 2002 | EUR | 412,6 | 412,6 | 18,8 | 431,4 | 431,0 | avril 2015 à 2017 |
| ASF CNA 2000-2001 | EUR | 382,5 | 385,9 | 36,7 | 422,6 | 444,7 | octobre 2015 |
| ASF CNA/BEI 2000 | EUR | 70,0 | 70,0 | 1,8 | 71,8 | 73,5 | décembre 2015 |
| ASF CNA/BEI 2000 | EUR | 53,0 | 53,0 | 0,1 | 53,1 | 53,1 | décembre 2015 |
| ASF CNA 2001 | EUR | 343,5 | 338,9 | 40,9 | 379,8 | 372,5 | juillet 2016 |
| ASF CNA/BEI 2001 | EUR | 75,0 | 75,0 | 0,4 | 75,4 | 75,4 | novembre 2016 |
| ASF CNA/BEI 2001 | EUR | 77,0 | 77,0 | 0,4 | 77,4 | 77,4 | novembre 2016 |
| ASF et ESCOTA CNA 2002 | EUR | 532,0 | 527,3 | 26,9 | 554,2 | 554,0 | janvier 2017 |
| ASF CNA 2004/2005 | EUR | 750,0 | 769,5 | 51,2 | 820,7 | 844,5 | mars 2018 |
| ASF BEI 2005 | EUR | 150,0 | 150,0 | 3,2 | 153,2 | 153,2 | mai 2013 à 2025 |
| ASF BEI 2005 | EUR | 100,0 | 100,0 | 0,2 | 100,2 | 100,2 | décembre 2013 à 2025 |
| Autres emprunts | EUR | 25,8 | 25,8 | 0,2 | 26,0 | 33,0 | 2007 à 2010 |
| Total | | 7 713,1 | 7 699,8 | 349,1 | 0,0 | 8 048,9 | 8 619,2 |

(1) Coût amorti comprenant les intérêts courus non échus.

(2) Réévaluation de la dette dans le cadre de couverture de juste valeur.

Aucun emprunt n'a été souscrit par le groupe au cours de l'année 2006 (contre 550 millions d'euros en 2005) et aucune ligne de crédit n'a été tirée en 2006 comme en 2005.

Le montant des emprunts remboursés au cours de l'année 2006 est de 490,8 millions d'euros (377,3 millions d'euros en 2005) et le montant des avances des collectivités territoriales remboursées est de 7,2 millions d'euros (10,5 millions d'euros en 2005).

24. LIQUIDITÉS ET RESSOURCES DE FINANCEMENT

24.1 Maturité des emprunts auprès des établissements de crédit

Au 31 décembre 2006, la maturité moyenne des emprunts auprès des établissements de crédit est de 6,37 ans (contre 7,16 ans au 31 décembre 2005).

Par échéance, la maturité de ces emprunts, en valeur de remboursement, s'analyse comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2006 | 31/12/2005 |
|--|----------------|----------------|
| Intérêts courus non échus | 214,2 | 228,3 |
| Échéances à moins d'un an | 451,2 | 486,0 |
| Part courante des dettes financières (en valeur de remboursement) | 665,4 | 714,3 |
| Échéances à plus d'un an et à 2 ans au plus (en valeur de remboursement) | 803,8 | 451,2 |
| Échéances à plus de 2 ans et à 5 ans au plus (en valeur de remboursement) | 1 927,6 | 2 106,4 |
| Échéances à plus de 5 ans et à 10 ans au plus (en valeur de remboursement) | 2 950,3 | 2 865,1 |
| Échéances à plus de 10 ans (en valeur de remboursement) | 1 580,2 | 2 302,6 |
| Part non courante des dettes financières | 7 261,8 | 7 725,2 |
| Dettes financières | 7 927,2 | 8 439,5 |

24.2 Trésorerie nette et actifs financiers de gestion de trésorerie

La trésorerie nette gérée et les actifs financiers de gestion de trésorerie se décomposent comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2006 | 31/12/2005 |
|---|--------------|--------------|
| Valeurs mobilières de placement (OPCVM) | 64,6 | 197,0 |
| Actifs financiers de gestion de trésorerie (A) | 64,6 | 197,0 |
| Valeurs mobilières de placement (OPCVM) | 584,2 | 585,9 |
| Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à 3 mois à l'origine | 0,3 | 2,3 |
| Equivalents de trésorerie (B = I + II) | 584,6 | 588,2 |
| Placements des excédents de trésorerie (A + B) | 649,2 | 785,2 |
| Disponibilités | 41,8 | 31,9 |
| Découverts bancaires | (0,1) | (0,2) |
| Trésorerie nette gérée | 690,9 | 817,0 |

Les OPCVM respectant les critères définis par la norme IAS 7, notamment les OPCVM " monétaire euro ", précédemment présentées en actifs financiers de gestion de trésorerie, figurent désormais sur la ligne " équivalents de trésorerie " .

Les supports d'investissements utilisés par le groupe sont principalement des OPCVM ainsi que des titres de créances négociables (certificats de dépôts notamment) et assimilés. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur (cf. note 2.2. Règles et méthodes comptables " Actifs financiers de gestion de trésorerie, de trésorerie et d'équivalents de trésorerie ").

24.3 Lignes de crédit non utilisées

Le groupe ASF dispose d'une ligne de crédit syndiqué de 1 milliard d'euros à échéance 2012, assortie de covenants financiers mis en place par avenant en février 2006 dans le cadre de la privatisation du groupe ASF. Cette ligne n'est pas utilisée au 31 décembre 2006.

ASF a signé le 18 décembre 2006 avec un pool bancaire un nouveau financement à 7 ans, remboursable in fine, d'un montant total de 3,5 milliards répartis comme suit :

- 2 milliards sous forme de crédit revolving ;
- 1,5 milliard sous forme de prêt à terme (*Term loan*).

Il a pour objet le financement d'un dividende exceptionnel dont le versement est prévu début 2007 ainsi que des besoins généraux du groupe ASF. Il est, par ailleurs, assorti de ratios de défaut équivalents à ceux des emprunts CNA et de la ligne de crédit revolving existante de 1 milliard d'euros soit : Dette nette/CAFICE inférieur ou égal à 7 et CAFICE/frais financiers nets supérieur ou égal à 2,2.

La CAFICE est la Capacité d'Autofinancement avant Impôt et Coût de l'Endettement.

Ce financement n'est pas utilisé au 31 décembre 2006.

Le profil de maturités des lignes de crédit non utilisées, au 31 décembre 2006, est le suivant :

| (en millions d'euros) | Utilisations au 31/12/2006 | Autorisations au 31/12/2006 | Échéances | | |
|------------------------|-------------------------------|--------------------------------|-----------|--------------|--------------|
| | | | < à 1an | de 1 à 5 ans | de 5 à 7 ans |
| Crédit syndiqué | 0 | 1 000 | | | 1 000 |
| Ligne crédit revolving | 0 | 2 000 | | | 2 000 |
| Prêt à terme | 0 | 1 500 | | | 1 500 |
| Total | 0 | 4 500 | 0 | 0 | 4 500 |

La position de liquidité du groupe au 31 décembre 2006, compte tenu de la trésorerie nette gérée (690,9 millions d'euros) et des lignes de crédit disponibles (4,5 milliards d'euros), ressort à 3,7 milliards d'euros et 1,5 milliard d'euros uniquement disponibles pour le paiement du dividende exceptionnel.

24.4 Covenants financiers

Des clauses de remboursement anticipé, incluses dans certains des contrats de financement, sont liées au respect des ratios financiers suivants :

- emprunts d'ASF et d'ESCOTA auprès de la CNA : (ratios prévus dans l'avenant à la convention auprès de la CNA conclu à l'occasion de la privatisation du groupe ASF) :
 - dette nette/EBITDA inférieur ou égal à 7, et
 - EBITDA/frais financiers supérieur à 2,2 ;
- crédit syndiqué :
 - dette nette/CAF avant impôts et frais financiers inférieur ou égal à 7, et
 - CAF avant impôts et frais financiers/Frais financiers supérieur à 2,2 ;

- crédit revolving et term :
 - dette nette/CAF avant impôts et frais financiers inférieur ou égal à 7, et
 - CAF avant impôts et frais financiers/frais financiers supérieur ou égal à 2,2.

L'EBITDA est l'excédent brut d'exploitation défini comme étant la différence entre les produits opérationnels et les charges opérationnelles hors amortissements et provisions.

La CAF avant impôts et frais financiers est conforme à la capacité d'autofinancement présentée dans le tableau des flux de trésorerie.

Les ratios mentionnés ci-dessus étaient respectés au 31 décembre 2006.

24.5 Notations financières

La notation du groupe ASF au 31 décembre 2006 était la suivante :

| | Agence | Notation | | |
|-----|-------------------|------------|-------------|-------------|
| | | Long terme | Perspective | Court terme |
| ASF | Standard & Poor's | BBB+ | Négative | A2 |

Cette notation n'a pas évolué à la date du présent document.

25. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Dans le cadre de son activité financière, le groupe a instauré un cadre de gestion et de contrôle des différents risques financiers auxquels il est exposé, en particulier les risques de taux, de liquidité et de change. Sur la base d'une analyse des différentes expositions aux risques de marché de taux, le groupe utilise divers produits dérivés pour réduire ces expositions et optimiser son coût de financement.

Les instruments financiers dérivés utilisés par le groupe, sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, qu'ils bénéficient ou non d'une qualification de couverture.

La juste valeur des produits dérivés se répartit, selon leur nature, de la façon suivante :

| (en millions d'euros) | 31/12/2006 | | | | | 31/12/2005 |
|--------------------------------------|-------------------|---------------|--------------------|----------------|--------------|--------------|
| | Actif non courant | Actif courant | Passif non courant | Passif courant | Net | Net |
| Dérivés de taux ⁽¹⁾ | 0,0 | 39,2 | 0,0 | (33,7) | 5,5 | 172,7 |
| Dérivés de change ⁽²⁾ | 0,0 | 0,0 | 0,0 | (11,0) | (11,0) | 1,5 |
| Total des instruments dérivés | 0,0 | 39,2 | 0,0 | (44,8) | (5,6) | 174,2 |

(1) cf. détail note 25.1.1.

(2) cf. détail note 25.2.

Les dérivés (*swaps* prêteur taux fixe/emprunteur taux variable) qualifiés comptablement de couverture de juste valeur au 31 décembre 2005 ont été résiliés au cours du deuxième semestre 2006. Le montant global des soultes reçues au titre de ces opérations s'élève à 120,5 millions d'euros (dont 34 millions d'euros d'intérêts courus non échus). Ces soultes hors intérêts courus non échus ont été intégrées dans la valeur des emprunts et amorties sur la base d'un nouveau taux d'intérêt effectif calculé selon la méthode du coût amorti.

25.1 Gestion du risque de taux

Le groupe gère la répartition de son endettement entre la part à taux fixe et la part à taux variable ou à taux variable cappé afin de limiter son exposition au risque de taux et à optimiser le coût de sa dette. Pour se faire, le groupe utilise des produits dérivés optionnels (caps et floors) ou d'échanges de taux d'intérêts (swaps) conformément à une stratégie de gestion qui a été présentée en Comité d'Audit. Le portefeuille de produits dérivés du groupe se décompose en deux parties selon que les produits dérivés sont qualifiés comptablement ou non de couverture conformément à la norme IAS 39, dans le respect des principes de gestion des risques établis par le groupe.

25.1.1 Détail des produits dérivés de taux

Les produits dérivés de taux au 31 décembre 2006 s'analysent de la manière suivante :

| | 31 décembre 2006 | | | | 31 décembre 2005 | | |
|---|------------------|----------------|--------------|-------------------|------------------|-------------------|--------------|
| | < à 1 an | de 1 à 5 ans | > à 5 ans | Montant notionnel | Juste valeur | Montant notionnel | Juste valeur |
| <i>(en millions d'euros)</i> | | | | | | | |
| Produits dérivés affectés à la couverture de la dette long terme | | | | | | | |
| Swap de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 1 344,3 | 170,3 |
| Option de taux (cap, floor, collar) | | | | 0,0 | | | |
| Couverture de juste valeur | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 1 344,3 | 170,3 |
| Swap de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | | |
| Option de taux (cap, floor, collar) | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | | |
| Couverture de flux de trésorerie | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Produits dérivés non qualifiés comptablement de couverture | | | | | | | |
| Swap de taux d'intérêt | 0,0 | 0,0 | 100,0 | 100,0 | (0,03) | 100,0 | (0,5) |
| Option de taux (cap, floor, collar) | 833,5 | 1 287,1 | | 2 120,6 | 5,49 | 3 503,5 | 2,9 |
| Total | 833,5 | 1 287,1 | 100,0 | 2 220,6 | 5,46 | 3 603,5 | 2,4 |
| Total des produits dérivés de taux | 833,5 | 1 287,1 | 100,0 | 2 220,6 | 5,46 | 4 947,8 | 172,7 |

Les produits dérivés non qualifiés comptablement de couverture portent principalement sur des opérations optionnelles de maturité inférieure à cinq ans. Leur juste valeur ressort à 5,5 millions d'euros (dont 0,4 million d'euros d'intérêts courus non échus) au 31 décembre 2006.

L'incidence des produits dérivés qualifiés de couverture (opérations de couverture passées ou en vie) sur les dettes à long terme se décompose, par nature de dette, de la façon suivante :

| | Devise | 31/12/2006 | | | | Taux d'intérêt contractuel | Échéance |
|-------------------------------|--------|------------------|-----------------|---|---|----------------------------|----------------------|
| | | Valeur de marché | Valeur au bilan | Taux effectif global avant prise en compte des produits dérivés | Taux effectif global après prise en compte des produits dérivés * | | |
| <i>(en millions d'euros)</i> | | | | | | | |
| ASF et ESCOTA | | | | | | | |
| ASF et ESCOTA CNA 1995 | EUR | 130,7 | 129,7 | 8,21 % | 8,21 % | 8,00 % | mars 2007 |
| ASF et ESCOTA CNA 1996 | EUR | 151,0 | 148,5 | 6,35 % | 6,35 % | 6,30 % | octobre 2007 |
| ASF CNA/BEI 1997 | EUR | 31,2 | 30,6 | 5,84 % | 5,84 % | 5,84 % | novembre 2007 |
| ASF CNA 1997 | EUR | 154,3 | 152,6 | 5,73 % | 5,73 % | 5,60 % | décembre 2007 |
| ASF CNA 1998 | CHF | 312,8 | 304,6 | 5,41 % | 5,41 % | 5,41 % | février 2008 |
| ESCOTA CNA 1993 | EUR | 16,9 | 16,2 | 8,21 % | 8,21 % | 8,00 % | mars 2008 |
| ASF et ESCOTA CNA 1996-1997 | EUR | 311,2 | 302,6 | 6,17 % | 5,74 % | 6,00 % | novembre 2008 |
| ASF et ESCOTA CNA 1995 | EUR | 180,0 | 169,5 | 7,59 % | 7,59 % | 7,40 % | novembre 2008 |
| ASF et ESCOTA CNA 1994-1997 | EUR | 150,1 | 145,2 | 5,95 % | 5,89 % | 6,00 % | janvier 2009 |
| ASF et ESCOTA CNA 1996 | EUR | 193,7 | 182,0 | 6,86 % | 6,86 % | 6,75 % | juillet 2009 |
| ASF CNA 1995 | EUR | 168,4 | 155,2 | 7,71 % | 7,55 % | 7,50 % | septembre 2009 |
| ASF et ESCOTA CNA 1996 | EUR | 174,5 | 162,8 | 6,79 % | 6,79 % | 6,70 % | février 2010 |
| ASF et ESCOTA CNA 1998 | EUR | 525,1 | 511,1 | 4,95 % | 4,95 % | 4,50 % | avril 2010 |
| ASF et ESCOTA CNA 1995 | EUR | 76,1 | 68,6 | 7,73 % | 7,73 % | 7,50 % | juin 2010 |
| ASF CNA/BEI 1998 | EUR | 97,3 | 95,5 | 4,59 % | 4,59 % | 4,59 % | décembre 2010 |
| ASF et ESCOTA CNA 1997 à 2001 | EUR | 551,6 | 537,2 | 5,80 % | 5,15 % | 5,90 % | juin 2011 |
| ASF et ESCOTA CNA 1996 | EUR | 77,4 | 69,8 | 6,79 % | 6,79 % | 6,70 % | septembre 2011 |
| ASF CNA/BEI 2001 | EUR | 73,8 | 70,7 | 5,09 % | 5,09 % | 5,09 % | octobre 2011 |
| ASF et ESCOTA CNA 1997 à 2000 | EUR | 445,8 | 411,0 | 5,78 % | 5,78 % | 5,80 % | octobre 2012 |
| ASF et ESCOTA CNA 1998/2001 | EUR | 453,0 | 435,3 | 4,91 % | 4,91 % | 5,85 % | mars 2013 |
| ESCOTA CNA/BEI 2002 | EUR | 164,9 | 149,3 | 6,18 % | 6,18 % | 6,18 % | avril 2013 à 2015 |
| ESCOTA CNA/BEI 1998 | EUR | 8,9 | 8,6 | 4,79 % | 4,79 % | 4,79 % | décembre 2013 |
| ASF CNA 1999-2002 | EUR | 469,8 | 443,2 | 5,08 % | 5,38 % | 4,38 % | mai 2014 |
| ASF CNA/BEI 1999 | EUR | 176,7 | 162,8 | 5,60 % | 5,38 % | 5,60 % | décembre 2014 |
| ESCOTA CNA/BEI 2000 | EUR | 22,6 | 20,1 | 5,98 % | 5,98 % | 5,98 % | décembre 2014 |
| ASF CNA/BEI 2002 | EUR | 495,1 | 431,4 | 6,15 % | 6,15 % | 6,15 % | avril 2015 à 2017 |
| ASF CNA 2000-2001 | EUR | 439,8 | 422,6 | 5,91 % | 4,68 % | 6,00 % | octobre 2015 |
| ASF CNA/BEI 2000 | EUR | 80,5 | 71,8 | 6,09 % | 5,79 % | 6,09 % | décembre 2015 |
| ASF CNA/BEI 2000 | EUR | 53,1 | 53,1 | 3,57 % | 3,57 % | Euribor 3m | décembre 2015 |
| ASF CNA 2001 | EUR | 407,3 | 379,8 | 5,99 % | 5,99 % | 3,90 % + inflation | juillet 2016 |
| ASF CNA/BEI 2001 | EUR | 81,4 | 75,4 | 5,13 % | 5,13 % | 5,13 % | novembre 2016 |
| ASF CNA/BEI 2001 | EUR | 83,2 | 77,4 | 5,07 % | 5,07 % | 5,07 % | novembre 2016 |
| ASF et ESCOTA CNA 2002 | EUR | 604,1 | 554,2 | 5,34 % | 5,34 % | 5,25 % | janvier 2017 |
| ASF CNA 2004/2005 | EUR | 797,0 | 820,7 | 4,24 % | 3,83 % | 4,50 % | mars 2018 |
| ASF BEI 2005 | EUR | 143,2 | 153,2 | 3,77 % | 3,77 % | 3,77 % | mai 2013 à 2025 |
| ASF BEI 2005 | EUR | 96,5 | 100,2 | 3,80 % | 3,80 % | 3,802 % | décembre 2013 à 2025 |
| Autres emprunts | EUR | 25,8 | 26,4 | 5,00 % | 5,00 % | 5,000 % | 2007 à 2010 |
| Total | | 8 424,9 | 8 048,9 | 5,59 % | 5,43 % | 5,46 % | |

* Ce taux tient compte des opérations dérivés en vie ou annulées (voir note 25).

Ces valeurs de marché ont été estimées sur la base des méthodes décrites dans les " Principes comptables et méthodes d'évaluation " (cf. note 2.2.) pour les actifs financiers et les instruments dérivés.

Pour les dettes financières, il convient de distinguer :

- les emprunts non cotés et les dettes financières à taux fixe, dont la valeur de marché est déterminée à partir de l'actualisation des flux futurs en fonction des taux d'intérêt au 31 décembre 2006, tenant compte du risque de crédit ;
- les dettes à court terme et les dettes dont les montants restant dus sont inférieurs à 1 million d'euros au 31 décembre 2006, dont la valeur de marché est représentée par la valeur comptable.

25.1.2 Répartition des dettes financières à long terme entre taux fixe, taux variable et taux variable cappé

La répartition de la dette à long terme entre taux fixe et taux variable, avant et après prise en compte des produits dérivés associés, qualifiés ou non d'instruments de couverture, s'analyse de la façon suivante :

| (en millions d'euros) | 31/12/2006 | | 31/12/2005 | |
|--|----------------|--------------|----------------|--------------|
| | Encours | QP | Encours | QP |
| Taux fixe | 7 382,0 | 94 % | 7 459,9 | 91 % |
| Taux inflation | 399,6 | 5 % | 366,2 | 4 % |
| Taux variable | 53,0 | 1 % | 419,3 | 5 % |
| Incidence des couvertures de juste valeur (passées ou en vie) et ICNE sur dette ⁽¹⁾ | 214,2 | | 373,8 | |
| Total avant couverture | 8 048,9 | 100 % | 8 619,2 | 100 % |
| Taux fixe | 7 382,0 | 94 % | 6 124,7 | 75 % |
| Taux inflation | 399,6 | 5 % | 366,2 | 4 % |
| Taux variable cappé | 0,0 | 0 % | 1 025,3 | 12 % |
| Taux variable | 53,0 | 1 % | 729,2 | 9 % |
| Incidence des couvertures de juste valeur (passées ou en vie) et ICNE sur dette ⁽¹⁾ | 214,2 | | 373,8 | |
| Total après couverture | 8 048,9 | 100 % | 8 619,2 | 100 % |

(1) ICNE = Intérêts Courus Non Échus.

Sur ces bases, le coût instantané de l'endettement financier net du groupe ressort à 5,41 % en 2006 contre 5,29 % en 2005.

25.1.3 Sensibilité des charges financières à l'évolution des taux d'intérêt

Au 31 décembre 2006, l'endettement financier brut à taux variable du groupe s'élève à 53 millions d'euros se décomposant comme suit :

| (en millions d'euros) | 31/12/2006 | 31/12/2005 |
|---|-------------|----------------|
| Dettes financières à long terme à taux variable après couverture | 53,0 | 1 754,5 |
| Dettes financières à court terme | - | |
| Total de l'endettement financier brut à taux variable après couverture | 53,0 | 1 754,5 |

Une variation instantanée à la hausse de 0,1 % des taux d'intérêt représenterait une charge financière supplémentaire de 0,05 million d'euros.

Par ailleurs, la valeur de marché des produits dérivés, qui ne sont pas qualifiés comptablement de couverture, est de 5,5 millions d'euros au 31 décembre 2006 ; pour une variation positive uniforme de 0,1 % des taux d'intérêt, leur valeur de marché varierait positivement de 0,6 million d'euros.

25.2 Risque de change

Les encours de dettes par devises s'analysent comme suit :

| (en millions d'euros) | 31/12/2006 | | 31/12/2005 | |
|--------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Euro | 7 744,3 | 96,2 % | 8 297,2 | 96,2 % |
| Franc suisse | 304,6 | 3,8 % | 314,7 | 3,7 % |
| Livre Sterling | 0,0 | 0,0 % | 7,3 | 0,1 % |
| Total des dettes à long terme | 8 048,9 | 100,0 % | 8 619,2 | 100,0 % |

L'emprunt en franc suisse, émis par la CNA a été swappé en euro dès son émission (la juste valeur du *cross currency swap* CHF/EUR est de - 11 millions d'euros au 31 décembre 2006 intérêts courus non échus inclus). Cet emprunt ne génère aucun risque de change.

26. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

26.1 Transactions avec le groupe VINCI

Les transactions intervenues au cours de l'exercice entre le groupe ASF et le groupe VINCI s'analysent de la façon suivante :

| (en millions d'euros) | Groupe VINCI |
|---|--------------|
| Immobilisations en cours du domaine concédé | 46,4 |
| Clients & créances d'exploitation | 0,1 |
| Distribution de dividendes | 269,9 |
| Fournisseurs d'exploitation | 11,0 |
| Chiffre d'affaires et autres produits annexes | 0,7 |
| Redevances | 8,7 |
| Autres charges externes | 9,4 |

26.2 Autres transactions avec des parties liées

Les transactions dans les comptes consolidés du groupe avec les autres sociétés dont le groupe détient une participation sont les suivantes :

| (en millions d'euros) | Autres | Truck Etap | Axès |
|-----------------------------------|--------|------------|------|
| Clients & créances d'exploitation | 2,6 | 8,2 | 1,1 |
| Fournisseurs d'exploitation | 1,0 | | |
| Charges externes | 0,5 | | |
| Produits financiers | 0,4 | | |

27. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES ASSIMILÉS ACCORDÉS AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION

Pour la société, les dirigeants selon la norme IAS 24 sont les mandataires sociaux et ne comprennent pas les dirigeants non mandataires sociaux.

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du groupe sont arrêtées par le conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations.

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordés aux mandataires sociaux du groupe, comptabilisé en charges sur l'exercice 2006 et 2005, se ventilent comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2006 | 2005 |
|--------------------------------------|------------|------------|
| Mandataires sociaux | | |
| Rémunération | 1,8 | 1,2 |
| Charges sociales patronales | 0,9 | 0,6 |
| Total | 2,7 | 1,8 |
| Avantages postérieurs à l'emploi | | |
| Engagement total | 4,5 | 2,7 |
| <i>dont en provision au bilan</i> | 2,8 | 2,0 |
| <i>dont en charge sur l'exercice</i> | 0,6 | 0,2 |

28. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

28.1. Distribution exceptionnelle de dividendes

Sur proposition du conseil d'administration du 3 janvier 2007, approuvé par l'assemblée générale du 18 janvier 2007, ASF a versé le 25 janvier 2007 un dividende de 3 298 millions d'euros.

28.2. Affectation du résultat 2006

Le conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2006, le 26 février 2007. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires. Il proposera à l'assemblée générale ordinaire un dividende de 1,62 euros par action au titre de cet exercice.

29. LITIGES ET ARBITRAGES

Un recours contre l'attribution de la section A89 Balbigny – La-Tour-de-Salvagny a été formulé par des associations qui demandent au Conseil d'État d'annuler la décision du Ministre des transports du 31 janvier 2006 et de résilier l'avenant n° 11 ainsi que les clauses à caractère réglementaire dudit avenant.

L'argumentation développée par les deux associations se fonde sur quatre moyens :

- la requalification de la loi n° 2006-241 du 1^{er} mars 2006 qui, selon les demandeurs, constituerait une loi de validation en ce sens qu'elle aurait été prise en vue d'éviter une éventuelle annulation au contentieux et ainsi d'assurer la sécurité juridique du projet. Les demandeurs considèrent que le recours à la loi visait à passer outre la procédure, en vue de satisfaire des intérêts purement financiers, aussi conviendrait-il d'écarter son application ;
- la violation des articles 6 (droit à un procès équitable) et 13 (droit à un recours effectif) de la Convention européenne des Droits de l'Homme ;
- un détournement de procédure fondé sur la violation de l'article L. 122-4 du Code de la voirie routière qui dispose que : " (...) La convention de délégation et le cahier des charges annexé fixent les conditions dans lesquelles le délégataire exerce les missions qui lui sont confiées par l'État en contrepartie desquelles il est autorisé à percevoir des péages " ;
- le non-respect par l'État des obligations de publicité et de mise en concurrence issus du droit interne et du droit communautaire. La loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 SAPIN prévoit que " les délégations de service public sont soumises à une procédure de publicité permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes " .

Calendrier prévisible :

Le contentieux se situe dans la première phase d'échange de mémoires entre les parties. L'État n'a pas encore déposé son mémoire en réponse. ASF, intervenant au soutien de l'argumentation de l'État déposera ses observations après le mémoire de l'État. La durée totale du procès pourrait avoisiner deux ans, soit l'obtention de l'arrêt du Conseil d'État pour le début 2008.

Analyse des risques :

Le Conseil d'État n'étant pas le juge de la loi, compétence dévolue au Conseil constitutionnel, devrait se déclarer incompétent et déclarer les recours irrecevables.

Cependant, si par extraordinaire, le Conseil d'État adhérait à la thèse des demandeurs, la société a développé une argumentation visant à rejeter chacun des moyens au fond invoqués par les demandeurs. Cette argumentation consistera essentiellement à démontrer que depuis 1987, ASF est le concessionnaire pressenti de cette section et qu'à cette époque le droit communautaire n'imposait pas de mesures de publicité et de mise en concurrence.

Le risque d'une annulation de l'avenant n° 11 serait constitué par la disparition de la section Lyon - Balbigny du périmètre de la concession d'ASF avec pour conséquences pour ASF :

- le préjudice constitué par les dépenses déjà engagées au titre des études et travaux réalisés au jour du rendu de l'arrêt du Conseil d'État, et éventuellement au titre de l'exploitation si la section venait à être achevée à la date de l'arrêt ;
- la perte de bénéfice anticipé sur la durée restant à courir de la concession.

Bien entendu en cas d'annulation, ASF réclamerait à l'État l'indemnisation de son préjudice. *A contrario*, l'État devrait de son côté invoquer à l'encontre d'ASF la théorie de l'enrichissement sans cause puisque la société perçoit des compensations tarifaires correspondant à l'intégration de cette section à partir du 1^{er} février 2007.

30. CHANGEMENTS APPORTÉS À LA PRÉSENTATION DES ÉTATS DE SYNTHÈSE, AUX MÉTHODES COMPTABLES ET AUX RÈGLES D'ÉVALUATION

À l'occasion de la prise de contrôle du groupe ASF par le groupe VINCI, certaines méthodes comptables ont été revues pour les rendre conformes à celles retenues par le groupe Vinci. Les effets de ces retraitements (cf. note 30.3.) et des reclassements (cf. note 30.2.) décrits ci-après sur les états financiers consolidés annuels 2005 figurent dans la colonne " retraité " du bilan, du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie. La colonne " Publié " correspond aux comptes publiés consolidés annuels de 2005 présentés sous le format des états financiers adopté par le groupe VINCI (cf. note 30.1.), avant les reclassements décrits ci-dessous.

Malgré les changements ainsi effectués, il est rappelé que les données financières résultant des comptes consolidés statutaires du groupe ASF ne correspondent pas aux contributions de ce groupe aux comptes consolidés VINCI, en raison des incidences, à la date d'acquisition par le groupe VINCI, des retraitements liés à la juste valeur des actifs et passifs du groupe ASF comptabilisés dans les comptes consolidés du groupe VINCI.

30.1 Changements apportés à la présentation des états de synthèse

Le format des états de synthèse retenu par le groupe ASF pour ses comptes consolidés de l'exercice 2006 est celui en vigueur dans le groupe VINCI. Les comptes consolidés annuels 2005, après reclassement suivant ces nouveaux formats, sont présentés dans la colonne " nouveau format - publié " sur le compte de résultat, le bilan et le tableau des flux de trésorerie. Parmi les changements introduits par ces nouveaux formats, on peut noter que :

- la ligne " Chiffre d'affaires " regroupe désormais les postes " chiffre d'affaires péages " et " chiffre d'affaires des activités annexes " qui figuraient distinctement sur le compte de résultat consolidé de la société ASF ;
- les charges opérationnelles, hors le coût des rémunérations en actions, sont désormais regroupées sur une seule ligne ;
- le coût des rémunérations en actions est présenté en dessous du résultat opérationnel sur activité et contribue au résultat opérationnel. Cette charge était précédemment incorporée aux frais de personnel dans les charges opérationnelles ;
- les titres de participations non consolidés, précédemment présentés sur une ligne distincte du bilan ont été inclus dans la rubrique " autres actifs financiers non courants " .

Le classement des OPCVM monétaires en équivalents de trésorerie

- Les OPCVM relevant de la classification " monétaire euro " sont présumés remplir les critères définissant les " équivalents de trésorerie " fixés par la norme IAS 7 " tableau de flux de trésorerie ", à savoir : les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, très liquides qui sont facilement réalisables en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.
- Les OPCVM autres que " monétaires euro " doivent faire l'objet d'une analyse au cas par cas.

30.2 Reclassements

Afin de conserver l'homogénéité de l'utilisation des nouveaux formats des états de synthèse (cf. note 30.1) avec le groupe VINCI, le groupe ASF a procédé à des reclassements dont les effets sont pris en considération dans la colonne " nouveau format - retraité " du compte de résultat, du bilan et du tableau des flux de trésorerie.

Les reclassements relatifs au compte de résultat sont notamment les suivants :

- la composante financière de la charge liée aux régimes sociaux à prestations définies est présentée dans les " autres produits et charges financiers ". Elle était précédemment comprise dans la charge globale engendrée par ces régimes et présentée dans les frais de personnel dans les charges opérationnelles ;
- les frais d'emprunt incorporés au coût des immobilisations concédées sont présentés sur la ligne " autres produits et charges financiers ". Ils étaient précédemment déduits du " coût de l'endettement financier brut " ;
- les effets de l'application de la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif et les effets de la valorisation à la juste valeur des dérivés sont inclus dans la ligne " coût de l'endettement financier brut ". Ils étaient enregistrés précédemment en tant que " autres produits et charges financiers " .

En ce qui concerne le bilan, les reclassements suivants ont été effectués :

- les placements de trésorerie à court terme ne se qualifiant pas en tant qu'équivalents de trésorerie sont désormais présentés sur la ligne " actifs financiers de gestion de trésorerie ", en dehors de la rubrique " trésorerie et équivalents de trésorerie " ; il en résulte une modification de la trésorerie dont la variation est expliquée par le tableau des flux de trésorerie ;
- les effets sur le bilan de l'évaluation en juste valeur des instruments dérivés sont désormais isolés sur des lignes distinctes de l'actif et du passif courants. Ils étaient précédemment inclus dans les " autres débiteurs " et les " autres créditeurs " ;
- les charges constatées d'avance, précédemment présentées dans la rubrique " clients et autres actifs d'exploitation " sont désormais présentées au sein de la rubrique " autres actifs courants " ;
- les dépôts reçus, précédemment présentés dans la rubrique " emprunts – part à long terme " sont désormais présentés au sein de la rubrique " autres passifs courants " ;
- les provisions courantes sont désormais présentées dans les éléments courants du passif.

30.3 Changements apportés aux méthodes comptables et aux évaluations

Comptabilisation des contrats de concession

Le groupe ASF comptabilisait précédemment l'ensemble des immobilisations liées aux contrats de concession en tant qu'immobilisations corporelles. Pour se conformer à la solution retenue par la groupe VINCI, les équipements non renouvelables liés aux contrats de concession sont désormais classés au bilan en tant qu'" immobilisations incorporelles du domaine concédé " .

Ce changement n'a pas eu d'effet sur la méthode et la durée d'amortissement retenues pour la partie non renouvelable des infrastructures, ainsi que sur celles adoptées pour les immobilisations renouvelables.

Comptabilisation d'une provision pour grosses réparations

Compte tenu de ses obligations de maintien en bon état des équipements concédés, la société ASF a comptabilisé pour la première fois une provision pour grosses réparations, dont l'évaluation a été déterminée selon la méthode utilisée par le groupe VINCI. Cette provision est enregistrée au fur et à mesure de la dégradation des ouvrages, celle-ci faisant naître l'obligation d'entretien ou de renouvellement

Le mode d'évaluation de cette provision est susceptible d'évoluer lors de la mise en œuvre de l'interprétation IFRIC 12 (cf. note 2.1.).

Les provisions reconstituées au 1^{er} janvier 2005 et au 1^{er} janvier 2006 ont été déduites des réserves consolidées.

Les charges complémentaires comptabilisées du fait de ce changement sont les suivantes :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2006 | 2005 |
|--|------------|------------|
| Dotation à la provision pour grosses réparations | 9,2 | 11,7 |
| Effet sur l'impôt sur les bénéfices | (3,0) | (4,0) |
| Effet net | 6,2 | 7,7 |

Modification des hypothèses actuarielles retenues pour évaluer les engagements à prestations définies

Le groupe ASF a recalculé les engagements à prestations définies vis-à-vis de son personnel sur la base des hypothèses actuarielles retenues par le groupe VINCI pour évaluer ses propres engagements. Cette nouvelle évaluation a été effectuée au 31 décembre 2005. L'intégralité de la différence a été enregistrée en tant qu'écart actuariel et différée au bilan en application de la méthode du corridor mise en œuvre par le groupe ASF. La charge prévisionnelle de l'exercice 2006 a été déterminée sur la base de ces nouvelles hypothèses.

Évaluation des créances et dettes ne portant pas intérêt

Suivant la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif prévue par la norme IAS 39, les créances et les dettes ne portant pas intérêt ont fait l'objet d'une actualisation. L'incidence positive de ce retraitement sur le résultat de l'exercice 2006 s'élève à 2,8 millions d'euros avant impôt (incidences inférieures à 0,04 million d'euros avant impôt sur le résultat de l'exercice 2005).

30.4 Synthèse des changements apportés : Incidences sur les états financiers (présentation synthétique)

Compte de résultat

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2006 | 2005 nouveau format ^(*) | |
|---|----------------|------------------------------------|------------------------|
| | | Retraité ^(***) | Publié ^(**) |
| Chiffre d'affaires | 2 625,2 | 2 474,2 | 2 474,2 |
| Produits des activités annexes | 6,0 | 13,4 | |
| Charges opérationnelles | (1 467,7) | (1 418,9) | (1 398,5) |
| Résultat opérationnel sur activité | 1 163,5 | 1 068,7 | 1 075,7 |
| Païement en actions | (13,1) | (0,7) | |
| Résultat opérationnel | 1 150,4 | 1 068,0 | 1 075,7 |
| Coût de l'endettement financier brut | (431,1) | (435,9) | (418,7) |
| Produits financiers des placements de trésorerie | 21,5 | 15,2 | 11,8 |
| Coût de l'endettement financier net | (409,6) | (420,7) | (406,9) |
| Autres produits financiers | 3,4 | 20,0 | 10,2 |
| Part du groupe dans les sociétés mises en équivalence | (3,1) | | |
| Impôts sur les bénéfices | (264,7) | (231,5) | (235,5) |
| Résultat net (y compris intérêts minoritaires) | 476,4 | 435,8 | 443,5 |
| Résultat net part des minoritaires | 1,1 | 1,0 | 1,0 |
| Résultat net part du groupe | 475,3 | 434,8 | 442,5 |
| Nombre moyen d'actions en circulation | 230 978 001 | 230 978 001 | 230 978 001 |
| Résultat net par action <i>(en euros)</i> | 2,058 | 1,882 | 1,916 |
| Résultat net dilué par action <i>(en euros)</i> | 2,058 | 1,882 | 1,916 |

(*) cf. note 30.

(**) cf. note 30.1.

(***) cf. note 30.2 et 30.3.

La colonne " Publié " correspond aux comptes publiés consolidés annuels de 2005 présenté sous le format des états financiers adopté par le groupe VINCI.

Bilan actif

| (en millions d'euros) | 2006 | 2005 nouveau format ^(*) | |
|---|-----------------|------------------------------------|------------------------|
| | | Retraité ^(***) | Publié ^(**) |
| Actifs non courants | | | |
| Autres immobilisations incorporelles | 28,1 | 23,4 | 23,4 |
| Immobilisations incorporelles du domaine concédé | 11 660,9 | 11 724,9 | 11 720,2 |
| Immobilisations corporelles | 109,9 | 125,2 | 126,1 |
| Participation dans les sociétés mises en équivalence | 3,1 | 0,0 | |
| Autres actifs financiers non courants | 17,9 | 20,3 | 13,0 |
| Juste valeur des produits dérivés actifs non courants | 0,0 | 144,5 | 154,5 |
| Impôts différés actifs | 0,0 | 0,0 | |
| Total actifs non courants | 11 819,9 | 12 038,3 | 12 037,2 |
| Actifs courants | | | |
| Stocks et travaux en cours | 13,4 | 13,2 | 13,2 |
| Clients et autres créances d'exploitation | 239,2 | 219,9 | 292,7 |
| Autres actifs courants | 34,1 | 32,8 | |
| Actifs d'impôt exigible | 9,6 | 0,3 | |
| Juste valeur des produits dérivés actifs courants | 39,2 | 37,1 | 16,2 |
| Actifs financiers de gestion de trésorerie | 73,5 | 198,5 | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 626,4 | 620,1 | 820,9 |
| Total actifs courants | 1 035,4 | 1 121,9 | 1 143,0 |
| Total actifs | 12 855,3 | 13 160,2 | 13 180,2 |

(*) cf. note 30.

(**) cf. note 30.1.

(***) cf. note 30.2 et 30.3.

La colonne " Publié " correspond aux comptes publiés consolidés annuels de 2005 présentés sous le format des états financiers adopté par le groupe VINCI.

Bilan passif

| (en millions d'euros) | 2006 | 2005 nouveau format ^(*) | |
|--|-----------------|------------------------------------|------------------------|
| | | Retraité ^(***) | Publié ^(**) |
| Capitaux propres | | | |
| Capital social | 29,3 | 29,3 | 29,3 |
| Primes liées au capital | 860,1 | 854,2 | 853,5 |
| Réserves consolidées | 2 444,3 | 2 286,7 | 2 328,2 |
| Résultat net - Part du groupe | 475,3 | 434,8 | 442,5 |
| Résultat enregistré directement en capitaux propres | (5,4) | (8,1) | |
| Capitaux propres - Part du groupe | 3 803,6 | 3 596,9 | 3 653,5 |
| Intérêts minoritaires | 4,7 | 3,8 | 3,8 |
| Total capitaux propres | 3 808,3 | 3 600,7 | 3 657,3 |
| Passifs non courants | | | |
| Provisions non courantes | 189,2 | 166,4 | 94,5 |
| Autres emprunts et dettes financières | 7 383,5 | 7 888,5 | 7 885,3 |
| Juste valeur des produits dérivés passifs non courants | 0,0 | 0,0 | |
| Autres passifs non courants | 9,3 | 9,6 | 66,5 |
| Impôts différés passifs | 167,2 | 181,5 | 238,2 |
| Total passifs non courants | 7 749,2 | 8 246,0 | 8 284,5 |
| Passifs courants | | | |
| Provisions courantes | 51,5 | 43,3 | |
| Fournisseurs | 46,6 | 66,1 | 66,1 |
| Juste valeur des produits dérivés passifs courants | 44,8 | 7,4 | |
| Autres passifs courants | 450,1 | 438,7 | 391,3 |
| Passifs d'impôt exigible | 39,3 | 27,1 | 27,0 |
| Dettes financières courantes | 665,4 | 730,7 | 754,0 |
| Trésorerie passive | 0,1 | 0,2 | |
| Total passifs courants | 1 297,8 | 1 313,5 | 1 238,4 |
| Total passifs & capitaux propres | 12 855,3 | 13 160,2 | 13 180,2 |

(*) cf. note 30.

(**) cf. note 30.1.

(***) cf. note 30.2 et 30.3.

La colonne " Publié " correspond aux comptes publiés consolidés annuels de 2005 présentés sous le format des états financiers adopté par le groupe VINCI.

Tableau de flux de trésorerie

| (en millions d'euros) | 2006 | 2005 nouveau format (*) | |
|---|----------------|-------------------------|----------------|
| | | Retraité (**) | Publié (**) |
| Résultat net consolidé (y compris les intérêts minoritaires) | 476,4 | 435,8 | 443,5 |
| Dotations nettes aux amortissements | 529,9 | 499,1 | 492,3 |
| Dotations nettes aux provisions | 24,1 | 1,8 | 0,8 |
| Païements en actions et autres retraitements | 7,0 | 0,7 | |
| Résultat sur cessions | (0,1) | (0,2) | (0,2) |
| Variation de juste valeur des instruments dérivés de change | (1,1) | | |
| Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence, dividendes des sociétés non consolidées | 2,9 | 0,0 | |
| Coûts d'emprunt immobilisés | (7,2) | (17,4) | |
| Coût de l'endettement financier net comptabilisé | 409,6 | 420,7 | 396,7 |
| Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées | 264,7 | 231,5 | 235,5 |
| Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts | 1 706,2 | 1 572,0 | 1 568,6 |
| Variation du Besoin en Fonds de Roulement et des provisions courantes | (6,1) | (4,2) | (16,2) |
| Impôts payés | (264,3) | (207,0) | (207,0) |
| Intérêts financiers nets payés | (315,2) | (436,5) | (436,5) |
| Flux de trésorerie liés à l'activité I | 1 120,6 | 924,3 | 908,9 |
| Investissements en immobilisations du domaine concédé (net de subventions reçues) | (465,9) | (477,6) | (488,5) |
| Investissements en autres immobilisations | (14,2) | (11,5) | (11,5) |
| Cession des immobilisations du domaine concédé | 2,8 | 1,6 | 1,6 |
| Acquisition de titres de participation | (1,5) | (5,8) | (5,8) |
| Dividendes reçus des sociétés non consolidées | 0,2 | 0,0 | |
| Autres | (0,4) | (15,7) | 48,0 |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement II | (479,0) | (509,0) | (456,2) |
| Dividendes payés | | | |
| <i>aux actionnaires d'ASF</i> | (277,2) | (240,2) | (240,2) |
| <i>aux minoritaires des sociétés intégrées</i> | (0,3) | (0,2) | (0,2) |
| Encaissements liés aux nouveaux emprunts | 0,0 | 550,0 | 550,0 |
| Remboursements d'emprunts & variation des autres dettes financières courantes | (485,6) | (339,9) | (377,3) |
| Variation des actifs de gestion de trésorerie | 124,9 | (197,1) | |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement III | (638,2) | (227,4) | (67,7) |
| Variation des équivalents de trésorerie et de la trésorerie nette I + II + III | 3,4 | 187,9 | 385,0 |
| Équivalents de trésorerie et trésorerie nette à l'ouverture | 620,0 | 432,1 | 432,1 |
| Juste valeur | 2,9 | | |
| Équivalents de trésorerie et trésorerie nette à la clôture | 626,3 | 620,0 | 817,1 |

(*) cf. note 30.

(**) cf. note 30.1.

(***) cf. note 30.2 et 30.3.

La colonne " Publié " correspond aux comptes publiés consolidés annuels de 2005 présentés sous le format des états financiers adopté par le groupe VINCI.

Variation des capitaux propres

| (en millions d'euros) | Capital social | Primes liées au capital | Réserves consolidées | Résultat net (a) | Résultat enregistré directement en capitaux propres (b) | Total | Capitaux propres – Part du groupe | Intérêts minoritaires | Total capitaux propres |
|---|----------------|-------------------------|----------------------|------------------|---|--------------|-----------------------------------|-----------------------|------------------------|
| Capitaux propres au 31 décembre 2004 | 29,3 | 853,5 | 2 168,9 | 398,1 | | 398,1 | 3 449,8 | 3,0 | 3 452,8 |
| Comptabilisation d'une provision pour grosses réparations | | | (47,7) | | | 0,0 | (47,7) | (0,1) | (47,8) |
| Actualisation des actifs et passifs à plus d'un an | | | 7,0 | | | 0,0 | 7,0 | | 7,0 |
| Autres | | | 0,6 | | | 0,0 | 0,6 | | 0,6 |
| Capitaux propres au 31 décembre 2004 retraités | 29,3 | 853,5 | 2 128,8 | 398,1 | 0,0 | 398,1 | 3 409,7 | 2,9 | 3 412,6 |
| Dividendes | | | 157,9 | (398,1) | | (398,1) | (240,2) | (0,2) | (240,4) |
| Paiements en actions (note 19.) | | 0,7 | | | | 0,0 | 0,7 | | 0,7 |
| Variation de la juste valeur des instruments de couverture de trésorerie (a) | | | | | (8,1) | (8,1) | (8,1) | | (8,1) |
| Résultat net de la période (b) | | | | 434,8 | | 434,8 | 434,8 | 1,1 | 435,8 |
| Capitaux propres au 31 décembre 2005 retraités | 29,3 | 854,2 | 2 286,7 | 434,8 | (8,1) | 426,7 | 3 596,9 | 3,8 | 3 600,7 |
| <i>dont total des produits et charges comptabilisés au titre de l'exercice 2005 (a) + (b)</i> | | | | <i>434,8</i> | <i>(8,1)</i> | <i>426,7</i> | <i>426,7</i> | <i>1,1</i> | <i>427,7</i> |
| Dividendes | | | 157,6 | (434,8) | | (434,8) | (277,2) | (0,3) | (277,4) |
| Paiements en actions (note 19.) | | 5,9 | | | | 0,0 | 5,9 | | 5,9 |
| Variation de la juste valeur des instruments de couverture de trésorerie et des actifs disponibles à la vente (a) | | | | | 2,7 | 2,7 | 2,7 | | 2,7 |
| Résultat net de la période (b) | | | | 475,3 | | 475,3 | 475,3 | 1,1 | 476,4 |
| Capitaux propres au 31 décembre 2006 | 29,3 | 860,1 | 2 444,3 | 475,3 | (5,4) | 469,9 | 3 803,6 | 4,7 | 3 808,3 |
| <i>dont total des produits et charges comptabilisés au titre de l'exercice 2006 (a) + (b)</i> | | | | <i>475,3</i> | <i>(5,4)</i> | <i>469,9</i> | <i>478,0</i> | <i>1,1</i> | <i>479,1</i> |

3

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

74

COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos au 31 décembre 2006

KPMG Audit
1 cours Valmy
92023 Paris La Défense Cedex
France

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

Autoroutes du Sud de la France (ASF)
100, avenue de Suffren
75015 Paris
France

Rapport des commissaires aux comptes

Comptes Consolidés – Exercice clos le 31 décembre 2006

Aux actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Autoroutes du Sud de la France (ASF) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés que les notes incluses dans le paragraphe 2.2.3 de l'annexe aux comptes consolidés et relatives aux " Immobilisations incorporelles du domaine concédé ", aux " Immobilisations corporelles " ainsi que les notes incluses dans le paragraphe 30.3 " Comptabilisation des contrats de concession " et " Comptabilisation d'une provision pour grosses réparations " de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée sur le traitement comptable retenu pour les contrats de concession, compte tenu de la non adoption par anticipation de la norme IFRIC 12 comme indiqué dans la note 2.1.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe donnée dans le rapport de gestion, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, 27 février 2007

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Department of KPMG SA
Benoît Lebrun

Deloitte & Associés
Thierry Benoit

SIÈGE SOCIAL

100, avenue de Suffren - BP 533 - 75725 Paris Cedex 15

www.asf.fr



Une société de **VINCI** 
CONCESSIONS
